

BRS

CNRS
INSERM
INRIA
IRD
INED

Juillet 2020
N° 511

Bulletin de la recherche scientifique

- Dossier sur la science ouverte
- La loi de programmation de la recherche ou passer les bornes il n'y a plus de limite !
- Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) à l'INSERM
- Le confinement et la vie syndicale
- L'écologie est à la fois une science et un combat politico-syndical de classe



P2 ► Édito

P4 ► Dossiers sur la science ouverte

P4 ► Notions de base de la science ouverte (open science)

P6 ► Données ouvertes de la recherche : réalités et enjeux

P7 ► Science ouverte : progrès pour la connaissance et l'humanité

P9 ► La loi de programmation de la recherche ou passer les bornes il n'y a plus de limite !

P11 ► Lignes Directrices de Gestion (LDG) à l'INSERM

P13 ► Section régionale Alpes Comment vit une section confinée ?

P13 ► Confinés, emprisonnés ou comment contraindre toute une population à se soumettre librement ?

P14 ► Le confinement et les femmes

P16 ► Rétro-planning du 30e congrès du SNTRS CGT à Sète

P18 ► Hommages aux disparus

P19 ► Tribune Libre : L'écologie est à la fois une science et un combat politico-syndical de classe

P20 ► Tribune Libre : C'est le travail qui crée les richesses, pas les banques, ni les actionnaires...

P21 ► Tribune Libre : LA propos de la déclaration commune DGB/CFDT,CGT, FO,CFTC et UNSA relative au plan de relance européen : non nous ne sommes pas d'accord !

P22 ► International

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

7, rue Guy Môquet Bât i 94800 VILLEJUIF
Téléphone 01 49 58 35 85
Mél : SNTRS-CGT@vjf.cnrs.fr
Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398_CP 0924S05392
Directrice de la publication :
Josiane TACK
Imprimé par nos soins
Périodicité : Bimestrielle



Josiane TACK
Secrétaire générale

ÉDITO

J'veux du soleil

Chère camarade, cher camarade,

La composition du nouveau gouvernement vient de tomber début juillet, ce gouvernement doit incarner le nouveau chemin annoncé par E. Macron. Enfin, nous allons pouvoir partir sereinement en congés, il l'a annoncé, juré, il a compris les Français : un nouveau chemin est tracé « en gardant le même cap » !

Le premier ministre Jean Castex a promis aux syndicats « un nouveau pacte social ». Mais la politique du gouvernement n'est pas un problème de casting mais de scénario. D'autant qu'en matière de casting, l'affiche n'attire guère : la recette consiste à reprendre pour partie les mêmes en les changeant parfois de poste (50 % de renouvellement), en conservant aux postes régaliens des membres du parti les républicains. De quoi tracer un chemin bien conservateur et espérer siphonner l'électorat du parti les républicains aux prochaines élections. Avec la nomination de Gérard Darmanin comme ministre de l'Intérieur et d'Éric Dupond-Moretti à la justice, les violences faites aux femmes sont au mieux ignorées, au pire méprisées par ce gouvernement. Gérard Darmanin a été accusé de viol, harcèlement sexuel et abus de confiance, une instruction est en cours. Éric Dupond-Moretti, pour sa part, ne s'est pas privé de remettre en question les droits des femmes. Sa défense de Dominique Strauss-Kahn est révélatrice, il avait déclaré alors : « il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une affaire de copains qui s'offrent du bon temps ».

Pour ce qui est du ministère de l'enseignement supérieur et la recherche, Frédérique Vidal rempile, la politique dans notre ministère va donc prendre

le nouveau chemin de la LPPR !

Puisque le casting est mauvais qu'en est-il du scénario pour la rentrée de septembre ?

Pas d'abandon de la réforme des retraites

Lors d'une interview à la presse, E. Macron a affirmé que « la deuxième ligne, les livreurs, les caissières » est « la France perdante du système de retraite actuel », gagnerait à un système universel par points. Il a également insisté sur le sujet des « équilibres financiers ». « Je demanderai au gouvernement de réengager rapidement une concertation en profondeur, dans un dialogue de responsabilité associant les partenaires sociaux dès l'été sur ce volet des équilibres financiers », a-t-il dit. Ainsi Jean Castex compte solder le dossier à court terme et pour se faire invite les partenaires sociaux à la table des négociations pour aborder la question de la réforme des retraites et reparler d'âge pivot, pénibilité, ... Mais pour l'instant, ni le patronat, ni les syndicats ne sont disposés à rouvrir le dossier. Tous s'accordent à dire qu'il est urgent d'attendre... Le patronat redoute une flambée sociale au vu de l'importante crise économique qui se profile.

Le gouvernement veut à tout prix récupérer très rapidement de l'argent sur le dos des travailleurs car les comptes du système de retraite sont sévèrement affectés par la crise liée au Covid-19. Fin 2020, ils pourraient afficher un déficit de 29,4 milliards

d'euros selon le Conseil d'orientation des retraites (COR). Les précédentes estimations réalisées en novembre 2019 tablaient sur un déficit de 4,2 milliards pour 2020.

Mais ce raisonnement purement comptable, et non de justice sociale, ne tient pas compte de l'avenir des jeunes rentrant sur le marché du travail en pleine période de crise économique. Comment libérer des emplois pour les jeunes générations, si l'on « rajoute » des trimestres de cotisation aux plus anciens ? A moins que l'objectif soit de rechercher un départ des plus anciens avec des pensions encore plus à la baisse.

Comment faire face à la crise qui s'annonce ? La crise du coronavirus pourrait entraîner la suppression de centaines de milliers d'emplois dans les mois à venir, selon le ministre de l'Économie. Devant la commission des Finances de l'Assemblée nationale, Bruno Le Maire a estimé que la crise économique pourrait entraîner

**la suppression de
« 800 000 emplois »
dans les mois à venir,
soit 2,8% de l'emploi
total et une récession
de 11% pour 2020.**

« Ce choc est considérable, il doit appeler des politiques publiques massives pour soutenir, accompagner tous ceux qui sont touchés » a-t-il déclaré.

**Plus de 10% de
chômage d'ici fin
2020 ?**

La Banque de France a estimé que le taux de chômage devrait dépasser les 10% fin 2020 pour atteindre les 11,5% en milieu d'année 2021, un niveau historiquement très élevé.

Parmi les mesures envisagées, le ministre de l'Économie a notamment cité le dispositif de chômage partiel, le soutien prévu à l'apprentissage et de possibles baisses de cotisations pour les entreprises. Qui dit baisse de cotisations pour les entreprises dit

creusement du déficit de la sécurité sociale !

Nous, travailleurs de la CGT, ne pouvons accepter des aides aux entreprises sans faire un état des lieux et les conditionner au maintien de l'emploi !

Le gouvernement devra assumer l'entière responsabilité des conflits à venir et de l'aggravation des difficultés économiques s'il s'entête à remettre sur le tapis la réforme des retraites et des aides sans contrepartie aux entreprises. Les urgences liées à la sortie de la crise sanitaire Covid-19 sont économiques, sociales et environnementales, les mêmes recettes d'avant la crise sanitaire nous n'en voulons pas.

**Creusement des
inégalités, explosion
des dividendes,
non partage des
richesses...**

Plus de 10 ans après la crise économique de 2008, nous sommes devant un bilan d'un système économique qui privilégie le profit au détriment de la justice sociale. Les versements aux actionnaires ont augmenté de 70% sur la même période, tandis que le salaire moyen au sein de l'entreprise augmentait de 20%. La crise du coronavirus a mis en lumière à quel point ce système s'avère délétère.

2020 devait être une nouvelle année record en termes de dividendes. Le CAC 40 s'apprêtait à verser 60,2 milliards d'euros de dividendes et de rachats d'actions à ses actionnaires au titre de l'exercice 2019, un montant supérieur à 2007, à la veille de la crise financière de 2008. Des gratifications pour récompenser les fleurons du capitalisme français : un chiffre d'affaires en hausse de 25% entre 2009 et 2018 et 31% de valeur ajoutée supplémentaire. La crise du coronavirus et les mobilisations récentes, telle que celle contre la réforme des retraites, ont stoppé cette envolée : les dividendes et rachats d'actions versés en 2020 devraient au final être « seulement » compris entre 35 et 41 milliards d'euros.

Entre 2009 et 2018, les versements aux actionnaires du CAC 40 ont augmenté de 70% et la rémunération des

PDG de 60%, soit trois fois plus vite que le salaire moyen au sein de ces entreprises et cinq fois plus vite que le SMIC.

Cette inégalité criante de captation des richesses par le capital en resservant des miettes à ceux qui produisent les dites richesses doit prendre fin. C'est cela le nouveau chemin à prendre et il faut clairement changer de cap pour le prendre !

J'veux du soleil

L'urgence aujourd'hui ce sont des services publics de qualité partout sur le territoire. La crise sanitaire que nous venons de vivre nous montre à quel point la richesse du pays doit être réinvestie dans le bien public qui est le bien de tous. Aujourd'hui il est urgent d'allouer les crédits et effectifs nécessaires pour les trois versants de la fonction publique. Il est urgent d'augmenter les rémunérations, de dégeler le point d'indice, de revaloriser les grilles indiciaires, d'accéder à une réelle égalité femme-homme. Tous les secteurs de l'action publique et aussi ceux « dits de l'ombre » doivent être abondés en moyens. Il faut renforcer le Statut général des fonctionnaires qui est la condition indispensable au rendu d'un service public neutre et impartial.

Dans la recherche nous avons besoin de budgets récurrents pour les laboratoires, de postes de titulaires pour résorber la précarité mais au-delà pour créer de nouveaux postes correspondant à des besoins non couverts et pour rattraper le déficit de recrutements depuis près de vingt ans. L'argent nécessaire pour la recherche c'est maintenant que nous en avons besoin, et pas sur dix ans comme prévu dans le projet de loi sur la programmation de la recherche.

Rien n'est fatalité, nos propositions, actions et mobilisations peuvent et doivent défaire le mauvais et ouvrir d'autres perspectives.

Le moment est venu de rompre avec les politiques d'austérité budgétaire et d'allouer les crédits et les effectifs nécessaires à l'exercice des missions, des outils au service de l'intérêt général et du progrès social.

Dossier Science ouverte



Ce dossier est né suite à la publication, dans le BRS n°509 (mars 2020, p. 22-23) de l'intervention à la commission science de l'UNESCO en novembre 2019. L'UNESCO a décidé, lors de la 40e session de sa conférence générale, de lancer le processus de préparation d'une recommandation sur la science ouverte. Le SNTRS-CGT participe à ce processus via la FMTS (Fédération mondiale des travailleurs scientifiques), qui est considérée par l'UNESCO comme une « ONG scientifique partenaire ». Afin de lancer le débat dans le syndicat et de le relier à nos objectifs de lutte menée de longue

date pour défendre les personnels notamment de l'INIST, institut spécialisé en information scientifique qui aurait dû occuper une place centrale dans le processus au sein du CNRS, nous publions aujourd'hui ces trois articles : un article sur les notions de base auquel on peut se référer pour comprendre le vocabulaire spécialisé, un second article sur l'ouverture des données de la recherche et enfin un article qui précise les enjeux sociaux de la science ouverte tout en approfondissant les questions de l'accès ouvert aux publications. La science ouverte dépasse la seule IST (Information scientifique et technique) ou le combat pour l'accès ouvert. Elle a des implications qui, pour nous, organisation syndicale des travailleurs

scientifiques, sont politiques et ne se limitent pas à des choix techniques ou des plans institutionnels, qu'il ne faut pourtant pas négliger. Alliant expérience scientifique et pratique militante, nous espérons que ce dossier pourra apporter des éléments de compréhension à nos adhérents et au-delà stimuler le débat dans la communauté. Nous envisageons de compléter ce dossier par des articles plus centrés sur la politique d'IST du CNRS et l'INIST dans un prochain numéro.



François Bonnarel et Dina Bacalexi

Notions de base de la Science Ouverte (Open Science)

À la base, il y a l'IST (Information scientifique et technique) : c'est l'ensemble des résultats écrits ou stockés de l'activité scientifique : publications et « données de la recherche ».

Par « données de la recherche » on désigne l'ensemble des données qui ont servi de point de départ à une étude scientifique, mais aussi les données traitées, réduites, manipulées, transformées dans le cadre de l'étude. En général il y a toujours un lien entre publications et données de la recherche.

La « science ouverte » est un paradigme consistant à considérer que l'accès à l'IST doit être libre, c'est-à-dire sans paiement, ni restriction d'aucune nature, pour les autres scientifiques et le grand public.

On distingue en général l'« accès ouvert » (open access) qui concerne les publications, des « données ouvertes » (« open data ») qui concernent les données de la recherche.

Même si on pourrait imaginer une « science ouverte » sans numérisation (échanges d'ouvrages ou de données sur supports matériels délivrés au prix coûtant sans captation de valeur concernant le contenu), il est évident que la numérisation offre des

capacités de stockages et d'échange sans commune mesure avec ce qui peut se faire sur support matériel. Le coût de l'échange est ainsi abaissé et la reproductibilité grandement facilitée. Aujourd'hui, on imaginerait difficilement une « science ouverte » qui ne serait pas numérique.

Pour les publications, nous répétons ici les explications sur « les trois voies de l'open access » publiées dans le BRS n°509 (mars 2020, p. 23).



Les trois voies du libre accès aux publications

La voie « dorée » : l'accès aux publications est libre et gratuit pour le lecteur, sans délai d'embargo. Mais la publication est payante pour les auteurs via des frais de publication,

les APC (Article processing charge), payés aux éditeurs, qui trouvent ainsi le moyen de remplacer les abonnements des lecteurs et de créer une illusion d'ouverture et de gratuité. Les APC sont le plus souvent trop chers, notamment pour les chercheurs de pays du Sud. Dans certains cas, ils sont pris en charge par l'institution employeur. Ce système oblige à payer deux fois : l'auteur est salarié de son institution ; celle-ci verse en plus aux éditeurs une somme pour pouvoir publier ou bien cette somme est à la charge de l'auteur, ce qui réduit son salaire. L'éditeur seul s'enrichit.

La voie « verte » : l'auteur dépose la publication dans une archive ouverte comme HAL, arXiv, Zenodo etc. et la rend accessible à tous gratuitement. Ce n'est pas une alternative à la publication, puisque le dépôt peut se faire aussi après la parution, en respectant un délai d'embargo qui ne peut excéder 1 an pour les SHS ou 6 mois pour les autres disciplines (loi République numérique). Les archives ouvertes ne remplacent pas les revues.

La voie « diamant » : considérée comme l'idéal vers lequel tendre ; les revues sont prises en charge par les institutions qui leur fournissent les moyens d'exister (personnel, infrastructure), ce qui rend l'accès aux contenus libre et gratuit, sans APC ni

délaï d'embargo, puisqu'on ne dépend plus d'un éditeur commercial. Cela présuppose un investissement institutionnel conséquent qui fait défaut par temps d'austérité.



Une archive ouverte est un site de dépôt des publications (articles, e-books etc.) ou des références bibliographiques. On y dépose à titre personnel ou via le laboratoire (s'il existe des personnels dédiés pour aider à déposer). Les travaux émanant des laboratoires peuvent être regroupés dans des « collections ». Les travaux déposés sont accessibles librement, conformément aux règles de la loi République numérique (pour les archives ouvertes françaises). Tout dépôt est pérenne. L'exemple le plus connu en France est HAL (Hyper Articles en Ligne). L'archive ne joue aucun rôle d'édition et peut contenir des pré-publications (preprints) avant la décision de publication prise par un comité de lecture de revue. L'archive ouverte reste néanmoins un support indispensable de diffusion de l'information scientifique et technique : la loi pour une République numérique de 2016 autorise les auteurs à y déposer la version « éditeur » de leurs travaux (c'est-à-dire la dernière version avant publication) après une période d'embargo de six mois ou un an suivant les disciplines.

Revue ouverte : comme son nom l'indique, c'est une publication périodique d'une communauté publiante disciplinaire ou interdisciplinaire, qui fonctionne selon les règles des revues « classiques » (comité de rédaction, comité de lecture, règles éditoriales, validation par les pairs), mais dont le contenu est accessible soit dès sa mise en ligne, soit après la période maximale d'embargo fixée par la loi République numérique (voir ci-dessus).

Peer review (relecture/validation par les pairs) est le processus suivi par

les revues qui confient l'examen des travaux reçus à des « relecteurs » (reviewers) anonymes. Ces derniers doivent vérifier la pertinence scientifique, les références bibliographiques, la compatibilité avec la ligne éditoriale etc. Dans le cadre de la science ouverte, les données ouvertes servent à ces « relecteurs » pour vérifier la reproductibilité des recherches qui a mené à ces travaux.

Open peer review (processus encore expérimental) est la « relecture » ouverte, via une plateforme dédiée, des travaux. Les relecteurs ne sont plus choisis par le comité d'une revue, mais sont des membres volontaires de la communauté et ne sont plus anonymes. Dans le cadre de la science ouverte, ce type de validation pourrait enrichir un travail avec des suggestions d'amélioration plus nombreuses et variées, accroître l'esprit de coopération au lieu de la concurrence. Mais sa généralisation n'est pas souhaitée par toutes les communautés, au moins pas avant d'avoir trouvé des moyens de protection du plagiat, de respect des données confidentielles (p. ex. liées à la vie privée) et de prévention des conflits d'intérêt.

Pour les données, les pratiques d'open data s'appuient sur les règles FAIR, acronyme qui signifie :

Facile à trouver/Findable
Accessible/Accessible
Interopérable/Interoperable
Réutilisable/Reusable

Le respect de ces règles facilite grandement la circulation et l'usage des données ouvertes mais elles ne coïncident pas obligatoirement avec l'open data.

En effet on peut concevoir que les données soient FAIR sans être pour autant gratuites ou accessibles sans restriction.

On distinguera assez souvent les données volumineuses associées à de grands projets, des données illustrant des publications ou associées à des projets plus modestes. Dans ce cas on parlera de données de longue traîne.

Dans le premier cas, les projets devront comporter des « plans de gestion de données » (Data management Plan – DMP) connus dès les premières phases du projet.

On trouvera les données dans des archives en ligne pouvant être interconnectées entre elles.

Dans le second cas, on développera des dépôts plus ou moins généralistes jouant le rôle de service pour les petites équipes sans moyens d'archive ou de mise en ligne conséquents.

Recherche reproductible : la science ouverte est censée favoriser la « reproductibilité » de la recherche, c'est-à-dire l'obtention des mêmes résultats que ceux d'une étude en utilisant les données fournies par son ou ses auteurs dans un autre environnement. C'est à cela que sert le DMP. La difficulté à résoudre dans ce cas est liée aux données confidentielles (par exemple celles couvertes par la protection de la vie privée). Des méthodes de traitement de ce type de données sans déroger ni à leur confidentialité, ni à la science ouverte sont mises en place par des scientifiques.

Pour plus d'informations sur ces notions, on peut consulter le MOOC Open Science (site en anglais) :

<https://opensciencemooc.eu/>



Dina Bacalexi et François Bonnarel



Données ouvertes de la recherche : réalités et enjeux

Science et données

On peut imaginer des données sans science, mais il est difficile d'imaginer des sciences sans données. Les données nous sont données par la réalité. Elles font face à nos constructions mentales, aux théories auxquelles nous allons les confronter. Ce sont les « faits » qu'il convient d'expliquer et comme dit l'adage « les faits sont têtus ».

L'illustration qui suit est tirée en grande partie de l'astronomie où l'échange (presque) totalement ouvert des données est ancienne et constitutif de la démarche scientifique.

Échange

Dans cette discipline notamment (mais sans doute pas exclusivement), l'échange des données est une nécessité. Les données sont spécifiques à des gammes de longueurs d'onde, voire à des « messagers » particuliers (les ondes électromagnétiques mais aussi les astroparticules et les ondes gravitationnelles). La compréhension des objets du ciel (étoiles, galaxies ou autres « animaux ») nécessite d'avoir le plus de variabilité possible d'information. Personne n'étant à même d'observer dans toutes les longueurs d'onde, l'échange de données devient la seule solution pour faire de la bonne science. L'échange existait avant le numérique et les réseaux (courrier, envois de microfiches, de plaques photographiques, copie de bandes magnétiques), mais l'apparition d'internet en a multiplié les capacités. La standardisation des formats de données et de leur description (les métadonnées) est fondamentale pour l'efficacité de l'échange. Ce genre de standardisation s'est développé dès les années 1970.

Réutilisation et interopérabilité

Pour réutiliser les données de façon libre et efficace, la liberté du droit d'accès est certes nécessaire mais reste largement insuffisante. Encore faut-il que les méthodes d'accès informatique, les capacités d'interprétation des applications de traitement, les descriptions de services, les formats, les métadonnées, la structuration de celles-ci soient standardisés.

C'est cela, l'interopérabilité. Pour illustrer ce concept on peut penser à la compatibilité entre les fiches et les prises électriques ou encore à la standardisation des formats de pages html qui permet le travail « collaboratif » entre les navigateurs et les serveurs Web. Les astronomes du monde entier se sont donné collectivement de telles règles de standardisation. L'« observatoire virtuel » en est le résultat. L'idée est qu'un astronome est susceptible de pouvoir « observer » (classiquement) directement sur le ciel des données de première main dans un observatoire réel, mais aussi de façon complémentaire d'« observer » des données préexistantes dans des archives en ligne interopérables.

Aujourd'hui cet effort de standardisation touche toutes les disciplines à des degrés divers. C'est le rôle de la research data alliance au niveau international : développer ces questions de façon commune. Cette alliance fédère toutes les disciplines dans des groupes de travail thématiques cherchant à développer tel ou tel standard d'interopérabilité transdisciplinaire.

Grand projets, Plans de gestion de données et données de longue traîne

Les tutelles des laboratoires, notamment le CNRS, exigent que les projets de recherche intègrent un DMP (data management plan). C'est en principe le cas aujourd'hui dans les grands projets de coopération française, ou internationale, qui intègrent souvent des capacités d'archivage et d'accès pour la maintenance long terme de leurs données et leur possible consultation et réutilisation.

Ce n'est évidemment pas le cas pour les recherches de taille plus modeste, impliquant seulement de petits laboratoires. Pourtant les données existent bel et bien, et il est nécessaire de les rendre accessibles elles aussi. C'est ce qu'on qualifie de « données de longue traîne ». Souvent ces données sont associées à un article publié qui peut les référencer. Mais ceci ne règle pas la question de qui les archive et les rend concrètement accessibles : les problèmes techniques peuvent dépasser les ressources d'une équipe. La notion d'entrepôt de données est censée répondre à ce défi. Parmi les institutions publiques de l'ESR l'INRA

a mis en place un tel entrepôt il y a quelques années, le CNRS a confié cette mission à l'INIST, et l'IRD a aussi inauguré un tel service l'année dernière.

On ne peut être complet sans parler des données préexistantes et qui n'appartiennent ni à de grands projets, ni ne sont associées à des publications standard. Elles sont aujourd'hui mises à disposition de plus en plus via des « journaux de données » qui rassemblent des « articles de données » (data journals, data papers). Ces articles n'existent que pour décrire, référencer et rendre accessibles ces données préexistantes.

Reproductibilité et certification

La reproductibilité des données est un critère intrinsèque de la validation des résultats scientifiques. Elle permet aussi de lutter contre les méconduites scientifiques. L'accès ouvert peut ainsi favoriser l'intégrité scientifique, la transparence étant l'ennemie de la fraude. Mais les causes des fraudes sont multiples. Les précaires par exemple sont souvent sans protection face aux pressions de la hiérarchie. Ce ne sont pas seulement les abus de pouvoir de cette hiérarchie qui conduisent à « la crise de la reproductibilité » : c'est la structuration de la recherche qui tend à imposer l'obéissance.

La science gagne en confiance avec l'ouverture des données et la reproductibilité, c'est un fait. Mais les avantages de la reproductibilité restent souvent au niveau des grands principes théoriques.

Pour aller plus loin la certification des données peut être nécessaire. Un exemple concret est le service rendu par l'unité mixte CNRS-Uni Orléans-HEC CASCAD (Certification Agency for Scientific code and Data UMS2007) spécialisée en économétrie : certifier les algorithmes et données des chercheurs en « préservant l'information et en transformant les données initiales en données anonymes » pour assurer la confidentialité. Des ingénieurs spécialisés, recrutés sur des postes stables par le CNRS, accordent la certification. Selon CASCAD, « la préservation de la confidentialité ... ne doit pas ... conduire à une recherche opaque et non reproductible ».

Enjeux politiques pour les scientifiques et la société dans son ensemble

Fondamentalement l'ouverture des données est un facteur d'accélération des progrès de la connaissance. Elle est en principe bénéfique aux scientifiques. Mais pour que cette potentialité aille jusqu'au bout de ce qu'elle promet, il faut remettre en cause les choix politiques qui gouvernent la recherche aujourd'hui.

Le financement sur projet au détriment du récurrent, ainsi que la précarité du personnel, considérée comme un facteur de « compétitivité » pour « attirer les meilleurs talents » ne favorisent pas l'archivage pérenne et pourraient compromettre la stabilité des bases de données et dépôts. Les choix concernant les données à mettre en ligne ou pas et la manière de le faire incombent en premier lieu aux scientifiques, aux informaticiens et documentalistes spécialisés qui doivent travailler de façon convergente. Curer les données demande des connaissances spéci-

fiques. Ces connaissances doivent être identifiées dans les répertoires de métiers et reconnues; il faut aussi intégrer la nécessité d'évaluer à leur juste valeur les chercheurs et chercheuses qui consacrent du temps à orienter et valider ce type de services.

L'ouverture pour la société est bien sûr un élément incontournable de l'élévation du niveau de connaissance des citoyens, des salariés et de l'économie.

Mais les données valent de l'or : le terme mining nous le rappelle. De plus, les données ont un coût et un impact écologique réels. Les demandes d'ouverture des données émanent des mêmes institutions internationales (néolibérales) qui ont soutenu l'ouverture des publications à des fins de retombées économiques. La vigilance et la capacité à se mobiliser s'imposent donc devant ces discours généreux.

L'ouverture des données est contradictoire à la concurrence entre équipes

pour obtenir des financements ou pour « valoriser » la recherche via les brevets. Elle peut aussi se retourner contre la recherche publique, si les données sont exploitées par les multinationales à des fins de surveillance ou bien dans une visée de captation de valeur via des plateformes payantes.

La communauté scientifique doit être consciente de ces risques et ne pas les minimiser. Elle se trouve souvent devant une difficulté juridique, par exemple dans le cas de recherches co-financées par le privé : les données appartiennent aux bailleurs de fonds contrairement aux publications, le privé peut donc demander une contrepartie, voire empêcher l'ouverture.

C'est l'ensemble du salariat qui doit se saisir de ces questions via notamment la lutte syndicale.

François Bonnarel

Science ouverte : progrès pour la connaissance et l'humanité

Cet article est issu de l'introduction au symposium scientifique « Science ouverte » programmé dans le cadre du 90e Conseil exécutif de la FMTS (8-13 mars 2020) et annulé pour cause de COVID19.

La division du travail dans la société capitaliste produit exclusion et hiérarchisation. Du trio connaissance-pouvoir-production de richesses, et de la concurrence qui y est liée, résulte l'exploitation de la ressource immatérielle, infinie, dans un monde de finitude de la ressource matérielle. Les éditeurs et plateformes capitalistes ont spolié la communauté. La conscience de cette spoliation a mené au libre accès. Le mouvement pour la science ouverte en est l'évolution.

Démocratiser la connaissance

Le marxisme relie la science aux conditions matérielles de production : les classes dominantes veulent contrôler les moyens de production, y compris de la connaissance. Démocratiser la production scientifique (collecte, élaboration, publication) empêchera son appropriation par les dominants.

Selon le Comité d'éthique du CNRS

(avis sur le libre accès 14.01.2020), « les grands éditeurs privés ont transformé le vaste bassin des résultats de la recherche en marchandise source de profit, particulièrement rentable puisqu'elle est produite le plus souvent gratuitement par les chercheurs, qui assurent également gratuitement son évaluation ».

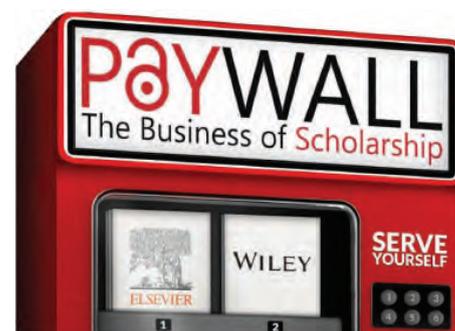
Les publications scientifiques requièrent un travail de professionnels spécialisés. Son « coût » est un prétexte de refus du libre accès. Vu le chiffre d'affaires des 6 premiers éditeurs scientifiques mondiaux (Elsevier, Wiley, Wolters Kluwer, Thomson Reuters, Taylor & Francis, Springer-Nature), 7,5 milliards d'€ (+ 2,9% en 2014-2016), et leur tendance monopolistique (65% des profits de l'édition scientifique), on doute que leur prospérité « ruisselle » sur leurs personnels.

La tentative la plus connue de contournement des éditeurs est Sci-hub, plateforme créée en 2010 par la neuroscientifique Kazakhe Alexandra Elbakyan, « premier site pirate scientifique » avec 45 millions d'articles, 85% de ceux protégés par des paywalls. Suite à un procès en 2015,

les éditeurs ont réussi à désactiver son nom de domaine. Elsevier, en 2019, l'a fait bloquer par les fournisseurs d'accès à internet. Elbakyan et son réseau international d'informaticiens ont persévéré.

Mentionnons aussi la transformation de Lingua, revue de référence en linguistique générale (chez Elsevier), en Glossa, revue en accès libre chez un autre éditeur.

Les institutions publiques de l'ESR français promeuvent le libre accès et développent leurs plateformes (HAL, OpenEdition etc.). La revendication syndicale d'un pôle public de l'édition scientifique vise à sécuriser le modèle, soutenir les revues, éviter la privatisation des maisons d'édition universitaires.



La science ouverte aidera à abolir la « fracture numérique » : accès à internet et équipement adéquat pour tous. Elle contribuera au combat pour la « neutralité du net ».

Enjeux de la science ouverte

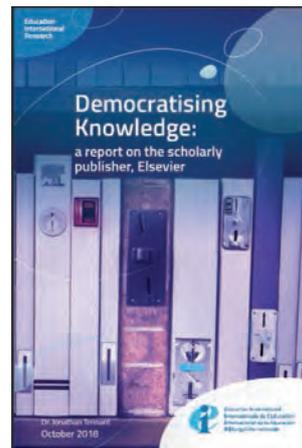
La science ouverte a trois volets : publications, données, articulation science-société. La promotion de la science ouverte par la Commission européenne, le G7, le G20 etc. est en contradiction avec leurs directives restrictives, par exemple sur le « secret des affaires ». Capter la « valeur » produite par les scientifiques financés majoritairement sur fonds publics afin d'accroître les capacités d'innovation et de profits privés motive leur soutien. Or la matière première qui nous appartient ne doit pas être pillée, mais mise à disposition du plus grand nombre.

Examinons les **publications** sous l'angle de la diversité géographique : combien de revues de référence produites en Afrique ? Combien d'articles issus de l'ESR africain dans ces revues ? Au delà de la Chine et de l'Inde qui se distinguent notamment en STEM, la division de la connaissance persiste. Les scientifiques des pays en développement, soucieux de leur visibilité, paient souvent les APC de leur poche.

Le volet des **données** sera traité dans l'article correspondant de ce dossier.

En théorie, la science ouverte introduit la transparence qui favorise **l'intégrité scientifique**. En pratique, il faut lutter contre des obstacles sociologiques et mettre en œuvre des outils certifiant qualité et reproductibilité. La communauté scientifique a une longue expérience d'interaction avec « **la société** » : en astronomie, la collecte des données par des observateurs amateurs est reconnue, vu la fascination des humains face aux phénomènes célestes et le coût des infrastructures ; en écologie, on a les Observatoires Homme-Milieu ; en sciences sociales, les Recherches-Actions Participatives » (RAP). Une RAP dirigée par un ergonome du CNRS (adhérent du SNTRS-CGT) avec la CGT RATP a redessiné les postes de conduite de tramway avec les conducteurs. Les associations de patients ou les « patients experts » contribuent à l'amélioration des thérapies. Grâce à la participation des intéressés, le statut épistémologique du « savoir indigène » a changé en *savoir* tout court.

La codécision (scientifiques et amateurs) des priorités scientifiques soulève des questions que la science ouverte ne peut ignorer. Les scientifiques sont souvent marginalisés : les politiques, sous prétexte de « défis sociétaux », imposent des directions. Les libertés académiques sont menacées par des gouvernances autoritaires et des intérêts extrascientifiques. Des groupes de pression réactionnaires se prétendent « société civile » et tentent de peser sur des domaines « sensibles » : cellules souches, études de genre, histoire, énergie ou agronomie. Ce sont le plus souvent les scientifiques qui alertent contre ces abus.



Le financement « participatif » est vu parfois comme une ouverture. Or, à l'heure du sous-financement chronique de l'ESR public, reposer sur les citoyens pour justifier ce désengagement est tentant. Les « philanthropes » bailleurs de fonds (multinationales de la banque ou de l'énergie) pourraient revendiquer une participation à la détermination des thèmes de recherche ou d'enseignement.

Avançons !

Un financement public pérenne doit couvrir les besoins des scientifiques, prendre en charge la formation aux métiers nécessaires à la science ouverte, garantir la soutenabilité des infrastructures et soutenir des initiatives comme les épi-revues ou les archives ouvertes. C'est la volonté politique qui manque, non l'argent.

La diversité des acteurs de la publication (bibliodiversité) doit être promue. L'égalité géographique « décolonisera » l'éducation et la recherche, et accroîtra la visibilité des scientifiques du Sud.

Changer les conditions de travail et les modes d'évaluation : les revues et

éditeurs non prédateurs sont fragiles, le récent mouvement des revues en lutte l'a montré. La disparition des collectifs publiants faute de soutien est une réalité, surtout en SHS. La prise en charge de l'activité éditoriale par des personnels qualifiés aux côtés des chercheurs est impérative. La fusion des universités conduit à concentrer ces personnels dans des plateformes en les éloignant de la recherche, au risque de les transformer en travailleurs du clic.

Avoir signé, comme le CNRS, la déclaration de San Francisco (DORA Declaration on research assessment) n'implique pas un changement effectif de l'évaluation. La bibliométrie est un instrument managérial de tri. L'évaluation qualitative demande du temps et des moyens. À l'automne 2019, le directeur adjoint scientifique du CNRS chargé de la science ouverte a donné les nouvelles consignes aux sections du comité national : prendre en compte les travaux de toute nature, non seulement les publications ; les évalués choisissent leurs travaux les plus importants, qui doivent être déposés dans une archive ouverte ; fin des listes bibliométriques.

Quid du suivi de ces consignes ?

La diffusion de la culture scientifique doit être valorisée dans nos carrières. Selon le Comité d'éthique du CNRS, « la restitution des travaux scientifiques peut nécessiter une médiation par des enseignants, des vulgarisateurs ou des journalistes spécialisés afin que la technicité des textes ne génère pas des malentendus ». Ces médiateurs, à la formation solide et interdisciplinaire, doivent travailler main dans la main avec les scientifiques pour initier aux méthodes et raisonnements scientifiques, au « scepticisme éclairé », à la réflexion sur les implications de la connaissance. La recommandation UNESCO sur la recherche et les chercheurs scientifiques (2017) définit la science comme un bien commun de l'humanité et insiste sur les conditions de travail de ses acteurs. La future recommandation science ouverte doit rétablir le continuum entre les origines, le présent et le futur de la science et s'inscrire dans le débat sur les communs de la connaissance et de l'humanité, en redonnant aux scientifiques leur dignité.

Dina Bacalexi

L P P R

La loi de programmation de la recherche ou passer les bornes il n'y a plus de limite !

La méthode :

La loi de programmation de la recherche doit passer en conseil des ministres coûte que coûte avant l'été ! Sous prétexte que cette étape avant l'examen de la loi de finance à l'automne sécuriserait les sommes allouées dans le cadre cette loi pour le budget 2021.

Mais de quel budget à sécuriser parle-t-on ?

Au mieux 357 millions d'euros supplémentaires, alors que les conséquences de la crise chiffrant déjà un manque à gagner immédiat de 200 millions rien que pour le CNOUS et pour le redémarrage de la recherche ce montant s'élève à 700 millions!

Qu'a négocié Madame la ministre lors de la préparation du troisième budget rectificatif auprès du gouvernement ? 45 millions pour le CNOUS et 30 millions pour les bourses d'étudiants! Tous les autres besoins liés à la crise seront à négocier avec Bercy en fin d'année sur les réserves budgétaires...

« Une réforme ambitieuse principalement budgétaire »:

C'est le slogan de communication de la ministre. Les responsables des organismes de recherche font le service après vente avec les mêmes éléments de langage. Il faudrait accepter la LPPR car cela serait du jamais vu depuis longtemps en matière de financements attribués à la recherche.

Mais de quoi parle-t-on ?

La loi prévoit d'augmenter les crédits des programmes 172, 193 et 150 d'environ 400 millions d'euros supplémentaires par an jusqu'en 2022. Ensuite, cette augmentation s'accélélerait pour atteindre 4.8 milliards

d'euros de plus par an en 2030. Ceci reste une recommandation mais n'engage en rien le parlement lorsqu'il devra voter la loi de finance chaque automne, a fortiori après une élection.

Les enjeux de la LPPR sont pluriels:

Ainsi, on essaie de nous faire croire que l'enjeu financier de l'année 2021 est vital pour l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (ESR) et que cet enjeu justifie d'accepter de fragiliser le service public de l'ESR, les procédures de recrutement des chercheurs et enseignants chercheurs, le statut de fonctionnaire et même le code du travail.

En fait, derrière cette attractivité financière toute relative se cache l'idéologie portée par cette loi.

Il s'agit bien d'un projet idéologique qui veut mettre en œuvre un modèle néolibéral de l'enseignement supérieur et de la recherche en asservissant la recherche publique et en détournant les budgets de l'État au profit du capital. Ce modèle, sous couvert d'excellence et de compétition prône des attributions de crédit public via une sélection reposant sur des appels

à projet au détriment des crédits pour charge de service public. Les budgets ainsi obtenus via les appels à projet constituent des ressources propres sur lesquelles ne peuvent être recrutés que des personnels précaires pour la durée des missions.

Plusieurs articles du projet de loi portent des amendements au statut de fonctionnaire dans le seul but de le contourner pour mettre en œuvre cette logique.

Il s'agit bien d'un projet dogmatique, qui refuse d'octroyer de l'argent public directement aux établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur. Le gouvernement préfère « flécher » cet argent public directement à des projets de recherche labellisés « excellents ». De même ce projet de loi n'hésite pas à remettre en cause les procédures de recrutements des chercheurs et enseignants chercheurs en faisant fi des instances scientifiques nationales telles que le CoNRS et le CNU. Ceci toujours sous couvert « d'excellence » afin de recruter les « meilleurs » scientifiques, en dévalorisant les carrières des personnels titulaires, en réduisant les recrutements sur poste statutaire et en interdisant de titulariser les nombreuses et nombreux précaires de la recherche et l'enseignement supérieur.



Cette logique de « l'excellence » et de la compétition portée par une utilisation intensive des appels à projet nie toute légitimité aux établissements publics de recherche en matière de choix scientifiques et en conséquence en matière de recrutements de leurs personnels. Elle remet profondément en cause l'indépendance de la recherche à travers celle des chercheurs et des enseignants-chercheurs. Elle oriente et limite les thématiques de recherche à des sujets « porteurs », jugés « rentables » et au service des entreprises : c'est cette même logique qui a fait perdre 10 ans de recherche sur les virus de type Coronavirus.

La restructuration de la recherche se poursuit, les laboratoires doivent répondre aux projets qui auraient dû être portés par la recherche privée.

Le pilotage très serré de la recherche publique et de ses personnels s'intensifie.

Ceci est clairement décrit dans les annexes à la loi : « *les personnels de la recherche publique peuvent être autorisés à apporter leur concours à une entreprise valorisant des travaux de la recherche publique. Plusieurs autres dispositions facilitent les mobilités public-public et public-privé des personnels de la recherche, et ouvrent largement les possibilités de cumul d'activités à temps partiel, par exemple entre un laboratoire public et une entreprise* ». Ces passerelles public-privé seront génératrices de conflits d'intérêts, alors que tout l'effort récent des dispositions statutaires dans la Fonction publique visait à les éviter (loi déontologie...).

On peut relever aussi : « Toutes ces actions soutenues dans le cadre de la LPPR permettront donc de renforcer les capacités d'innovation et la compétitivité des entreprises françaises en augmentant leurs interactions avec la recherche publique ».

Cet exposé malheureusement n'a rien d'exagéré, nous allons droit dans le mur avec cette loi, l'enseignement supérieur public et la recherche publique sont en jeu. L'ouverture de brèches importantes dans le statut de fonctionnaire en introduisant des contrats précaires de longues durées n'est pas acceptable. Tout comme nous condamnons ici l'attaque du code du travail avec la création de CDD de 6 ans de droit privé ! Nous n'acceptons pas davantage le fléchage exclusif des budgets de la recherche au service des entreprises. Non la recherche française n'a pas vocation

à être le bras armé de la relance économique !

Mascarade au ministère :

**Tous les moyens sont bons
pour le ministère de l'ESR
pour arriver à ses fins.**

Le CNESER du 18 juin en a été la triste illustration : dès l'ouverture de la séance, les pressions, la précipitation et l'impréparation du ministère ont troublé les débats. Tout au long de la séance, la ministre a joué la pression, validant un amendement avant même sa mise au vote ou interrompant le vote qui allait supprimer l'article sur la création des chaires de professeurs ou chercheurs juniors, vote qui n'allait clairement pas dans son sens, demandant à ses équipes de travailler en direct pour revenir avant la fin de la séance avec des propositions d'offre de promotions pour les titulaires ! Une promotion offerte pour une chaire créée ! Acheter le vote de certaines organisations ?

Qu'il en aura fallu de manœuvres, de magouilles, de fraudes, pour fabriquer un vote positif de justesse.

Vendredi 19 juin, la séance prévue du Comité Technique du ministère n'a pu se tenir grâce au boycott de plusieurs organisations syndicales qui protestaient contre l'adoption à marche forcée de ce projet de loi.

La mobilisation n'est pas terminée :



Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaire et FO constituent un front syndical d'opposition à cette loi. Depuis le mois de décembre 2019 des mobilisations se sont développées et ce jusqu'au 5 mars, juste avant le confinement. Nous avons repris les actions et mobilisations dès que le projet de loi nous a été remis suite aux annonces de la ministre sur le passage en force de la LPPR avant l'été.

**Nous ne lâcherons rien, à
l'automne cette loi devrait
être examinée par le
parlement, l'affaire n'est
pas close !**

Une autre politique de la recherche est possible avec notamment des postes de titulaires et des budgets pérennes répondant aux besoins de la recherche publique et l'enseignement supérieur public.

**C'est grâce à la
mobilisation des
personnels et à la lutte
que nous changerons le
cours de l'histoire.**



Josiane Tack



Lignes Directrices de Gestion (LDG) à l'Inserm

Les LDG ont été vues en 2 temps à l'Inserm : d'abord les LDG « Mobilité », votées au Comité Technique le 24 février 2020, puis ensuite, pendant le confinement, les LDG « Promotions » votées au Comité Technique du 27 mai 2020.

Le SNTRS-CGT a rappelé lors de ces instances que la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 dessaisit les CAP d'un certain nombre de prérogatives, aussi bien concernant les mobilités que les promotions. Il a également exprimé regretter que ces évolutions qui dépossèdent les organisations syndicales, et surtout les représentants élus, de leur rôle. Il s'est déclaré opposé par principe aux Lignes Directrices de Gestion mais cependant prêt à contribuer à l'élaboration de celles-ci, afin qu'elles soient favorables aux agents et les plus transparentes possibles.

Dans ce cadre, le SNTRS-CGT s'est impliqué dans les concertations « bilatérales » entre syndicats et la DRH, puis dans les réunions DRH/OS sur ce sujet pour tenter de peser sur les projets de LDG établis par la direction de l'INSERM en proposant des amendements plus favorables aux agents.

LDG Mobilités

Le SNTRS-CGT remarque qu'aucun texte légal n'impose aujourd'hui de durée minimale d'exercice sur des fonctions (le texte des LDG Inserm prévoit une durée minimale de 4 ans sans que cela fasse obstacle à un projet de mobilité s'il y a une priorité légale de mutation invoquée).

Pour nous ce principe est contraire à celui de la mobilité. Nous avons demandé que chaque cas soit étudié individuellement et que des possibilités de dérogation soient envisagées.

Nous avons rappelé que le décret prévoit que l'agent qui souhaite engager un recours doit pouvoir se faire

accompagner par les organisations syndicales, le rôle de ces dernières n'étant pas seulement d'ordre informatif.

Le SNTRS-CGT a indiqué qu'il fallait faire attention quand c'est une mobilité pour raison de service (mobilité en « urgence ») afin de permettre à l'agent d'avoir un temps d'essai dans sa nouvelle structure. Nous avons fait remarquer qu'il y a un vrai problème de lenteur dans le traitement des dossiers de mobilité, de reprise après un arrêt maladie, d'une réintégration à l'Inserm etc. Les agents n'ont pas de visibilité de l'avancement de leur dossier. Il y a un manque d'information au niveau des deux parties sur le moment d'accord des mobilités.



Rappelons qu'à l'Inserm (comme dans tous les EPST), il n'y a pas des tableaux de mutation avec des points (ex : éducation, la police, ...) mais une mobilité sur des profils de poste, à compétence égales.

Nous avons demandé qu'un entretien RH soit fait après 1 an dans la nouvelle structure pour faire un point sur les besoins de l'agent et son intégration sur le poste.

Nous trouvons qu'il y a un travail à faire sur les profils de poste avec des missions affichées qui ne collent pas forcément à la réalité du poste.

Nous avons aussi soulevé le problème des mobilités d'un agent en cas de mobilité de l'équipe.

Amendements proposés par le SNTRS-CGT au LDG « Mobilité » :

Elles feront l'objet chaque année d'un bilan concerté avec les organisations syndicales. « **Pour cela, l'Inserm fournira un bilan chiffré précisant notamment les causes de mutations** » RETENU

Aucun agent ne pourra avoir un RIFSEEP inférieur à celui de son corps. RETENU

Ajouter (situations individuelles pouvant notamment faire l'objet d'une attention particulière) : - **les situations conflictuelles ou de souffrance au travail RETENU**

Cet accompagnement RH pourra se poursuivre pendant la phase d'adaptation au poste de l'agent. RETENU

Recours : Dans tous les cas, les agents seront informés qu'ils peuvent se faire assister ... » au lieu de « Dans tous les cas les agents peuvent demander ... » NON RETENU

Vote final des LDG « Mobilités » au Comité Technique Inserm du 24 février 2020 : POUR : 2 (SNPTES) CONTRE : 6 (4 SGEN-CFDT, 2 SNTRS-CGT) Abs : 2 (SNCS-FSU)

Le SNTRS-CGT et le SGEN-CFDT ont expliqué leur vote contre sur ces LDG par le fait qu'il s'agit de la mise en œuvre de la Loi de transformation de la Fonction Publique qui, entre autres mesures, dessaisit les organisations syndicales et leurs élus en CAP de leurs possibilités d'intervenir sur les mobilités des personnels.

LDG « Promotions »

Le SNTRS-CGT a regretté que ce ne soit plus du ressort des CAP, et surtout le travail commun sur la préparation sur les CAP de promotion. Nous avons rappelé notre opposition aux classements régionaux A et B des agents IT.

Nous avons demandé que ce classement soit transparent pour les agents (affichage dans GAIA).

Nous avons rappelé que les CAP ne sont pas des concours donc il fallait faire attention aux critères utilisés lors des réunions d'analyses régionales.

Nous avons rappelé les critères du SNTRS-CGT : changement de grade à l'ancienneté en priorité, carrière sur deux grades au minimum.



Pour le changement de corps, c'est la qualification (diplôme, VAE, formation, etc.) et en second l'ancienneté. Le SNTRS-CGT a demandé à ce que tous les dossiers soient vus car il y a des agents qui sont mal classés depuis des années avec un excellent dossier.

Pour la préparation du Comité Technique sur ces LDG « promotions », le SNTRS-CGT a proposé au SGEN-CFDT et au SNCS-FSU de travailler ensemble à des amendements communs ce qui a été fait.

Nous n'avons pas inclus le SNPTES du fait que ce syndicat a défendu des positions très différentes des nôtres lors des élections professionnelles de décembre 2018 (en particulier ils se sont prononcés contre tout critère

d'ancienneté) et ils ont voté POUR les LDG « Mobilités » au CT du 24 février 2020.

Les amendements proposés par les 3 syndicats (voir le détail des amendements proposés et ceux retenus ou on par l'administration dans le **Relevé des Avis du CT Inserm du 27 mai 2020**) portaient essentiellement sur les critères en insistant sur les blocages de carrière tant des chercheurs (CRCN) que des IT, sur la nécessité d'une carrière sur au moins deux grades, sur la transparence des réunions d'analyses régionales et nationales pour les IT, sur le respect du rôle des instances scientifiques (CS et CSS) pour les chercheurs, sur le retour des bilans de promotions auprès des élus en CAP IT ou en CSS.



Jean Kister

Déclaration commune des 3 syndicats SNTRS, SNCS, SGEN



Nous avons choisi de travailler ensemble sur le texte des LDG même si sur le fond nous sommes contre la disparition du rôle des CAP pour les IT.

Nous regrettons cependant que ce travail n'ait pas permis de pallier au manque de reconnaissance de l'avancement sur 2 grades pour les chercheurs ce qui laisse nombre d'entre eux bloqués en fin de carrières sur leur grade de recrutement. Ce texte n'apporte rien pour les chercheurs sur ce point, or la carrière sur 2 grades est sensée être valable pour tous, IT comme chercheurs.

Nous regrettons qu'il n'y ait pas de plan exceptionnel pour débloquent en priorité ces carrières pour les chercheurs les plus anciens, alors que pour le salaire des jeunes chercheurs des choses ont été faites. Une incitation forte dans ces LDG aurait donné un signal au ministère. C'est une occasion manquée.

Nous apprécions que vous ayez tenu compte d'une grande partie de nos amendements. Nous regrettons cependant que tous ceux qui visaient à une plus grande transparence pour les agents, pour les élus CAP et les membres des CSS et du CS n'aient pas été retenus.

En particulier, la transmission des bilans au CAP, CSS et CS ainsi que l'affichage dans l'application GAIA, des classements au niveau des dossiers de chaque agent d'une part, l'affichage pour tous les agents des résultats des commissions d'analyses d'autre part et enfin l'affichage des alertes aux directeurs de structures pour les carrières bloquées.

De même n'ont pas été retenus les amendements qui demandaient la présence d'observateurs.

En conclusion nous maintenons nos amendements non retenus et que nous souhaitons que tous les amendements retenus ou non soient votés.

**Vote final des LDG « Promotions » au Comité Technique Inserm du 27 mai 2020 :
POUR : 0 CONTRE : 8 (4 SGEN-CFDT, 2 SNTRS-CGT, 2 SNCS-FSU) Abs : 2 (SNPTES)**

Section régionale Alpes : Comment vit une section confinée ?

Une fois par semaine, le bureau de la section Alpes se retrouve au local syndical. Dernièrement, Julien nous a rejoint pour mettre un pied dans le militantisme syndical et, pourquoi pas, prendre des responsabilités.

Lors de ces réunions, ça discute, ça chauffe, ça échafaude et chacun repart avec son calepin plein de boulot « à faire pour la semaine prochaine » : tracts, orgas de distributions, lien avec le BN, accompagnement de collègues en difficulté, etc.

Et là, CRAC ! Un virus, issu du croisement d'une chauve-souris et d'un pangolin, viendrait nous couper les ailes (rouges et noires) ?

Au début, on flottait encore un peu, entre incrédulité et angoisses. Et puis, la soif d'organiser « quelque chose », de ne pas rester inactifs, de ne pas regarder le monde d'avant nous écraser pour mieux préparer un monde d'après toujours plus individualiste, consumériste, polluant.

D'abord, la nécessité de se revoir, vite. Comme tout le monde, on s'est servis des plates-formes, des outils

connectés (admirez le paradoxe des militants qui critiquent et utilisent en même temps).

Deux premiers axes de travail ont émergé : le suivi du CRHSCT et prendre des nouvelles des adhérents, surtout des isolés, des retraités, dire qu'on est là, que le collectif peut toujours servir de fondations, de secours. Ensuite sont venues les questions, les coups de gueule « Mais ils en profitent à mort pour nous faire passer toutes les pilules ! », « Ces incapables ont mis l'hôpital public à genou, ont magouillé sur les masques et il va falloir qu'on fasse le dos rond et qu'on applaudisse à 20h ? ». L'idée d'un « quat'pages » émerge très vite, un tract qu'on ne pourra pas distribuer en mains propres. C'est reparti ! Les calepins sont pleins de boulot « à faire pour la semaine prochaine ! ».

Coups de fil aux copains de la section, réunion de bureau national élargi, discussion sur ce qu'on met dans notre communication mais aussi essayer de débrouiller des situations professionnelles d'agents sous pression : on est là, on essaie de se soutenir, même

si des fois c'est pas facile. Alors on continue les réunions virtuelles, on rigole des barbes qui s'allongent, des coupes de cheveux de plus en plus déstructurées et quand on coupe, ça fait bizarre...

Le confinement s'installe, on sent bien que ça va durer, que même après la date du 11 Mai, on ne pourra pas redescendre dans la rue. Dans les unités sur Grenoble, la reprise en présentiel se profile. Les camarades siégeant au CRHSCT vérifient que les conditions sanitaires seront au rendez-vous.

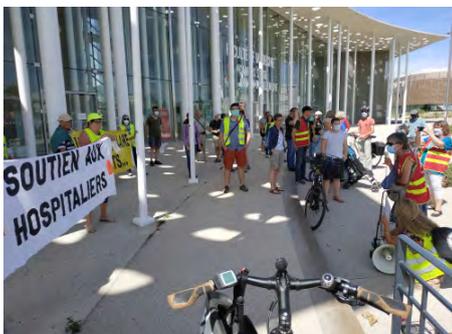
Et maintenant ?

Il va falloir réinventer « le jour d'après » dans notre secteur. Il va falloir faire vivre et évoluer nos idées, besoins. Il va falloir trouver de nouvelles formes de mobilisations, plus efficaces.

Les calepins n'ont pas fini d'être pleins de boulot « à faire pour la semaine prochaine ».

Confinés, emprisonnés ou comment contraindre toute une population à se soumettre librement ?

La section de Montpellier a vécu ce confinement comme une vaste opération de déstabilisation. En plus des incohérences médiatisées du gouvernement, notre organisme n'a pas brillé, en début de confinement, par la précision de ses consignes. Fallait-il se déclarer en télétravail, en ASA et qui devait le faire ? Il aura fallu une dizaine de jours avant d'obtenir des consignes précises : Petit-Macron, même combat.



Rapidement, il faut se rendre à l'évidence ; tout ou presque est annulé. Plus de réunions de travail, de CHSCT et autres instances ; les élections au CLAS de Montpellier sont reportées

sine die. Il faut s'organiser pour réclamer, auprès du Délégué Régional, la possibilité de réunir le CRHSCT ; une première réunion informelle aura lieu le 1er avril - ça ne s'invente pas ! - puis sous la pression des syndicats et du DGDR, une vraie réunion plénière aura lieu le 8 avril et une deuxième le 7 mai.

Au quotidien le bureau de section a essayé de maintenir le lien avec les adhérents et les sympathisants pour les soutenir par mail ou par téléphone quand on l'estimait nécessaire. La richesse de ce confinement imposé va naître des échanges d'opinion privée entre camarades, des échanges dus aux incongruités gouvernementales : les petites phrases de Sibeth, les projets de loi qui ressortent malgré le confinement, les dérives médiatiques autour de la chloroquine... Beaucoup d'expressions et d'attentes sur le jour d'après.

Et puis s'exprime aussi l'écoeurement devant notre impuissance à influencer sur le cours des décisions, la crainte

de glisser vers un régime totalitaire, enfermés jusqu'à quand ?



Ils ont verrouillé les portes d'entrée aux campus et aux labos mais pas nos consciences.

Aujourd'hui, 16 avril, c'est toute la solidarité qui s'exprime avec les soignants, la joie de pouvoir crier enfin ensemble notre soif de vivre – environ 3000 à 4000 manifestants – pour réclamer plus de moyens pour l'hôpital public.

« Je n'ai pas eu le COVID mais vous m'avez transmis la rage » pouvait-on lire sur une banderole !



Le huis-clos du confinement aura conduit à des reculs des droits des femmes et eu des conséquences dramatiques sur les violences familiales.

La réduction de la mobilité a entraîné un changement dans les relations interpersonnelles. Les femmes ont été les plus pénalisées : tâches domestiques, garde des enfants, soutien aux autres membres du foyer souvent au détriment de leur propre bien-être.

Dans les pays où quelques timides avancées avaient eu lieu, l'urgence sanitaire a effacé les femmes de l'agenda et les a rendues plus vulnérables qu'avant. Au Nigeria par exemple, une hausse inquiétante des féminicides a été constatée pendant le confinement. Mais même dans des pays européens, si on a admiré le dévouement des femmes médecins et soignantes, il n'est pas sûr que cela suffise à rattraper le retard de l'emploi féminin (comme en Grèce). Or l'emploi est une porte de sortie de l'environnement violent et permet à la femme d'avoir une autonomie financière.

Pour les femmes scientifiques, on a constaté un recul de « leur productivité » lors du confinement. Certes, plusieurs hommes participent aux travaux domestiques et allègent la charge de leurs compagnes.

Mais les femmes se retrouvent chargées d'un travail de soutien émotionnel et affectif au sein des familles, ce qui est aggravé par la pandémie. Les restrictions dues à la COVID19 ont exacerbé les inégalités de genre qui existaient déjà. On attend des femmes scientifiques durant la pandémie de « prendre soin de la communauté académique » : s'assurer que leurs collègues ou étudiants vont bien et peuvent avancer et que les données et les recherches existantes sont préservées. Les hommes, débarrassés des « tâches annexes », produisent des travaux originaux. Et comme la violence de genre touche tous les milieux et les métiers, les femmes scientifiques encourent le même risque que les autres.

La violence conjugale et familiale, véritable fléau social, a un impact non

négligeable sur tous les membres de la famille, tant pour les victimes que pour les proches qui en sont témoins, surtout les enfants. Il n'y a pas que les agressions physiques, aussi meurtrières soient-elles ; il y a aussi les violences psychologiques et verbales, les menaces et les intimidations, les violences économiques (dépendance financière), et les violences sexuelles.



Aux États-Unis, par endroits les appels aux lignes d'aide d'urgence ont baissé, ailleurs ils ont augmenté. Les femmes, conscientes qu'il était presque impossible de partir à cause de la pandémie et de la fermeture des structures d'accueil, demandaient des conseils et préparaient leur futur éloignement à la fin du confinement. En Israël, on a constaté pendant le confinement une hausse inquiétante de suicides de femmes victimes de violence domestique.

En France, les numéros d'appels pour les femmes (3919) et les enfants (119) victimes de violences ont enregistré une hausse de leur activité depuis le début du confinement.

Moins de dix jours après ce début, les violences conjugales ont augmen-

té de 36% dans la zone de la préfecture de police de Paris et de 32% en dehors. Les appels au 3919 ont été presque deux fois plus nombreux en avril 2020 qu'en temps normal. Ceux au 119, pour la semaine du 13 avril, ont augmenté de 89%.

Mais le 3919 n'est joignable que de 9h à 19h. Aux heures de fermeture, les victimes n'ont personne à part la police que beaucoup ne veulent pas appeler. Le collectif #NousToutes demande la mise en place d'un chat différent de celui de la gendarmerie, pour répondre aux victimes.

Beaucoup de victimes se sont manifestées pour la première fois lors du confinement selon le Centre d'Information des Familles et des Femmes (CIDFF).

Rien que pour le Val-de-Marne, sur 600 rendez-vous téléphoniques les trois quarts portaient sur les violences et « la moitié étaient des femmes qu'on ne connaissait pas, notamment des femmes en instance de divorce, dont le conjoint s'énervait plus que d'habitude et passait à l'acte ».

D'autres réseaux ont été mis en place comme le dispositif d'alerte dans les pharmacies ou des permanences dans certains centres commerciaux, mais n'ont pas eu le résultat escompté. Beaucoup de pharmacies n'ont pas reçu les fiches destinées aux pharmaciens pour savoir aiguiller les femmes et contacter les forces de l'ordre avec leur consentement. Seul l'accueil dans les centres commerciaux sera maintenu jusqu'à l'été. 401 personnes y ont été accueillies pendant le confinement, dont 316 femmes et 25 enfants.

Des signalements en hausse, mais des plaintes en baisse : le recueil de

la parole des victimes était plus complexe, les médecins, les assistances sociales, les associations moins en contact avec elles.

Des victimes ont rencontré des difficultés dans certains commissariats pour déposer leur plainte.

Le 28 mars, une dame s'est signalée au service de l'association VIFFIL (*Violences Intra-Familiales Femmes Informations Libertés*) « SOS Femmes ». Son ex-concubin était revenu chez elle pour lui demander de reprendre leur relation et l'a frappée en présence de leur fils de 13 ans avant de partir. La police, alertée par les voisins, intervient et demande à la victime d'aller voir un médecin : ITT de trois jours. Elle est allée déposer plainte. Le problème c'est que la plainte était incomplète, ne mentionnant pas que les violences s'étaient faites en présence du fils – facteur aggravant – et que l'ex-concubin la harcelait déjà avant. L'association a donc conseillé à la victime de déposer un complément de plainte. Mais le commissariat a refusé, lui disant de revenir après le confinement. Monsieur est convoqué au tribunal correctionnel en octobre, mais n'a pas eu d'interdiction de l'approcher : il se poste donc au coin de la rue, la suit. Elle est très inquiète.

Selon une avocate spécialiste des violences conjugales, « il y a eu des attitudes très disparates : des services de police très réactifs, et d'autres qui invitaient les femmes à passer déposer plainte après le dé-confinement » surtout quand les violences étaient « de basse intensité », sans coups, mais avec harcèlement et menaces : s'il n'y a pas de nez cassé, c'est supportable.

Des associations de terrain craignent, lors du dé-confinement, une déferlante de plaintes qui n'ont pas été déposées avant : des violences exercées pendant le confinement dont les femmes n'ont pas osé parler, y compris sexuelles, des violences physiques et psychologiques, des grossesses non désirées...

Mais le harcèlement et les agressions sexuelles n'ont pas eu lieu que dans les huis-clos des foyers.

Dans les villes, rues vidées, magasins fermés et transports peu fréquentés, les femmes ont été encore plus exposées qu'avant aux prédateurs. Fin avril deux femmes ont été violées en l'espace de 24 heures sur la voie publique en Ile-de-France. L'AFP publie le 2 mai plusieurs témoignages de femmes victimes de harcèlement et de violences sexuelles dans l'espace public depuis le confinement. Une femme en plein centre de Paris, qui se rendait à son travail, a été suivie par des individus qui se sont collés à elle, l'ont insultée, menacée... Une infirmière s'est mise au vélo pour éviter les transports à la suite de déconvenues et agressions. La journée devient la nuit, il n'y a plus de différence pour les femmes.

À l'heure du dé-confinement, on pourrait découvrir des situations dramatiques.

La secrétaire d'Etat à l'égalité femmes-hommes pointe du doigt « le sentiment d'impunité des agresseurs

conjugués au phénomène de décompression ». Elle annonce un plan de lutte contre le harcèlement de rue baptisé « Angela », inspiré des États-Unis :

* un réseau de « lieux sûrs » sur tout le territoire, en partenariat avec ONU Femmes et HeForShe. Une femme harcelée dans l'espace public peut se rendre dans un bar partenaire et demander « où est Angela ». Cela pourra être développé dans d'autres lieux, basé sur les partenariats noués pendant le confinement : pharmacies, magasins ouverts tard le soir...

* une grande campagne de communication pour clarifier la notion de consentement pour les victimes mais aussi les auteurs.

* implication des plateformes VTC : intégrer à l'examen pour devenir chauffeur VTC un module obligatoire « violences sexuelles et sexistes ».

* des arrêts de bus à la demande : toute personne voyageant seule et qui en fait la demande au conducteur pourrait descendre entre deux arrêts afin d'être rapprochée de sa destination. En soirée et la nuit, cela permet de lutter contre les atteintes à l'encontre des femmes et l'insécurité dans l'espace public.

* le harcèlement de rue sera traité par la Justice en comparution immédiate en cas de récidive aggravée par des faits délictuels.

* les plateformes et réseaux sociaux « jeunes » (comme Snapchat, Tik Tok, Twitch) seront mobilisés contre le cyber-harcèlement.

Magali Fasseu

Pour aller plus loin

Sur le site de la FERC : article de Pauline Schnegg, pour le collectif FERC femmes-mixité « Revalorisons les métiers féminisés ».



Sur le site de l'UFSE : tribune « Coronavirus : il faut revaloriser les emplois et carrières à prédominance féminine » publiée dans Le Monde du 18.04.2020, signée entre autres par Sophie Binet, pilote du collectif femmes-mixité de la CGT.

Espagne

Article de Gema Delgado « La violence machiste augmente durant la pandémie, la protection des victimes aussi » publié dans le journal Mundo Obrero de mai 2020 et repris sur les réseaux sociaux des Comisiones Obreras :

• Dès le début du confinement le 14 mars, l'assistance intégrale aux vic-

times est déclarée service essentiel,

• est activée l'application mobile Alertcops qui envoie un signal de géolocalisation à la police,

• les tribunaux spéciaux de violence de genre et les refuges ont continué à fonctionner,

• la campagne « nous sommes avec toi, tout ira bien » a encouragé toute personne ayant connaissance d'une situation de maltraitance à appeler soit le 016, soit la police nationale (091), soit la Protection civile (062).



Planning du 30^e Congrès SNTRS-CGT à Sète

Date	Objet
CE du 12 mai 2020	<p>Avis de la CE sur mise en place groupes de travail et élection des rapporteurs des documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activité • Document d'orientation • Document revendicatif ou fiches • Rapport financier • Statuts <p>Information date et lieu du Congrès Sollicitation des camarades pour constitution des groupes de travail Présentation budget prévisionnel et avis de la CE sur coût du mandat</p>
Comité d'organisation du congrès le 16 juin 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition de logos, • Affiche publicité BRS • Vade-mecum du congrès • Proposition soirée et sortie • Point organisation
CE du 25 juin 2020	<p>Proposition : ordre du jour. Point d'étape sur la production des groupes de travail et échanges sur la date limite d'envoi des contributions des GT des DO et DR</p>
Comité d'organisation du congrès le 11 septembre 2020	<p>Point d'organisation suite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Devis sortie et soirée • Travail vade-mecum du congrès •
CE du 15 septembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Point d'étape sur la production des groupes de travail • Echanges sur le choix de soirées thématiques
CSN le 16 octobre 2020	<p>Point d'étape sur la rédaction des rapports :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choix des thèmes des deux soirées thématiques • Vote formel : ordre du jour
CE du 19 novembre 2020	<p>Point d'étape sur la rédaction des rapports :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DO • DR <p>Validation rapport d'activité</p>
1er décembre	<p>Délai d'envoi des rapports pour validation à la prochaine CE Envoi des documents sous forme électronique soumis à la prochaine CE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Document d'orientation • Document revendicatif - fiches • Proposition de modifications des statuts • Extrait du vade-mecum du délégué
CE du 17 décembre 2020	<p>Validation des rapports finalisés (vote) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Document d'orientation • Document revendicatif – fiches <p>Validation des propositions de modifications des statuts</p>

Date	Objet
Entre le 18 décembre 2020 et le 4 janvier 2021	Relecture, mise en page BRS DO+ DR (fiches finalisées) + statut et les modalités pratiques (Par voie électronique + impressions papier pour les camarades qui n'ont pas internet)
4 janvier 2021	Envoi CONVOCATION-MANDAT
1er mars	Délai préconisé de réception des amendements
8 Mars 2021	Arrivée de l'équipe d'organisation sur site
9 mars 2021 à 14h	Début du congrès
12 mars à 12h	Fin du congrès



Hommages à nos camarades disparus



Notre camarade Édouard Dreyfus âgé de 91 ans, membre de la section SNTRS-CGT Strasbourg est décédé le 6 avril 2020 des suites du COVID-19.

Édouard, qui vivait en EHPAD depuis quelques années, était déjà très malade et affaibli. Il n'a pas résisté au virus.

Il était le fondateur de la section Strasbourg Fac avec Eugène Rieber et fut son premier secrétaire à partir de 1966.

Il est aussi à l'origine de l'implantation du CAES en Alsace, un des premiers militants membre de la CNAS (Commission Nationale d'Action Sociale), qui est aujourd'hui le CA du CAES. C'est en 1968 qu'il a intégré la CNAS. Au début des années 2000, il lui arrivait encore de participer exceptionnellement à certaines réunions du CA, toujours la pipe à la main, toujours avec le sourire.

Il a été élu au Comité national de 1980 à 1987, et encore de 1991 à 1995.

Retraité vers 1994, il venait très souvent au bureau de section dans les années 1990 (et au début des années 2000 peut être encore). C'est l'époque où les jeunes militants de la section qui sont encore aujourd'hui au bureau régional alsacien l'ont connu et apprécié.

Une figure marquante et attachante du SNTRS strasbourgeois, un sacré militant vient de disparaître.

Jean Samuel, Jacky Hirsch et François Bonnarel

ALEXANDRE Eugène, Militant de la CGT au CNRS après la libération au sein du SNRSTA-CGT apparaît en 1947 avant le passage de ce syndicat à FO. Il reste à la CGT au sein du SNPTA (ex SNTRS-CGT) qui est créé le 13 février 1948 par ceux qui voulaient maintenir un syndicat CGT au CNRS. Dans le premier bureau national en 1948 il occupe la fonction de trésorier.

La triste nouvelle du décès d'Eugène Alexandre, vient de nous être communiquée. Il fût un adhérent de la première heure du SNPTA-CGT crée le 13 février 1948 qui est devenu par la suite le SNTRS-CGT.

Eugène Alexandre a été le 1^{er} trésorier national du SNPTA-CGT. Rares sont les militants du SNTRS-CGT d'aujourd'hui qui ont eu l'occasion de le rencontrer car il était depuis longtemps à la retraite, mais j'ai réussi à joindre au téléphone l'un d'entre eux pour évoquer ce passé syndical qui a débuté rue de Solférino, à Paris.

Nous sommes reconnaissants à notre camarade Eugène Alexandre d'avoir contribué à la création de l'organisation syndicale des personnels techniques et administratifs du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) pour la défense de leurs intérêts et de leurs droits dans le cadre de la CGT .

Au nom de tous les camarades de la section nationale des retraités du SNTRS-CGT, je vous transmets nos sincères condoléances.

Pour le bureau de la section nationale des retraités du SNTRS-CGT: Catherine Deschatrette



TRIBUNE LIBRE



L'écologie est à la fois une science et un combat politico-syndical de classe

Dans la tribune libre *La décroissance* du BRS n°510, il est écrit : « Si l'écologie est une science, elle n'a rien à faire dans le champ du politique, si elle s'y aventure, elle cesse d'être une science et devient une idéologie qui est celle de l'écologisme ».

Cette vision anti-dialectique des rapports entre science et idéologie me laisse perplexé.

Elle rappelle l'un des arguments d'autorité utilisés régulièrement par les capitalistes pour justifier leur politique de classe : l'économie serait une science et non une idéologie, il conviendrait donc d'écouter les experts pour mener la politique économique du pays, et certainement pas le peuple.

Je ne pense avoir à convaincre personne à la CGT de la nocivité et de la fausseté d'une telle position, mais le caractère hautement idéologique de l'économie n'empêche pas de pouvoir l'aborder de façon scientifique – ce qui implique également de poser *explicitement* et honnêtement ses présupposés, à l'inverse de la démarche scientifique tendant à les dissimuler derrière une lourde artillerie technique.

L'un des grands apports théoriques et *pratiques* de Marx et Engels consista d'ailleurs à mener de façon assumée une approche globale de la philosophie, de l'histoire et de l'économie *à la fois scientifique* dans la rigueur de sa méthode et *politique* dans sa vocation à transformer le monde et imprégner le mouvement ouvrier bien au-delà des spécialistes.

À l'opposé des récupérations et dévoiements, bien réels, de l'écologie par la bourgeoisie, Marx notait dans *Le Capital que la production capitaliste ruine dans le même temps les sources vives de toute richesse : la terre et le travailleur*. Contrairement

à ce que suggère la lecture de la dite tribune, la question principale pour l'agriculture¹ n'est pas de continuer sur la lancée actuelle ou de revenir à des pratiques agricoles d'antan dramatiquement moins productives.

Il s'agit de savoir si l'on laisse le pouvoir aux multinationales de l'industrie chimique qui ont imposé la généralisation de pratiques agricoles hautement nocives pour l'environnement mais aussi pour la santé humaine et qui mettent à terme gravement en danger les hauts rendements qu'elles ont permis provisoirement d'obtenir (en raison de la destruction de la vie des sous-sols ou de l'effondrement des populations de pollinisateurs, certes multifactoriel, mais dû en très grande partie à l'invasion des pesticides, ou à la réduction considérable du nombre de variétés cultivées), ou si l'on promeut une agriculture respectueuse des équilibres naturels, y compris sur le long terme, ainsi que de la santé des ouvriers agricoles et des populations.

Interroger les rapports entre science et idéologie est instructif en la matière, vu l'intrication majeure entre l'industrie des pesticides et celle de l'armement, les premiers insecticides utilisés massivement après la première guerre mondiale ayant été dérivés des gaz de combat, fournissant aux capitalistes du secteur un débouché plus pérenne et acceptable : refuser *cette manière* de combattre les ravageurs de cultures ne signifie nullement vouloir revenir à une agriculture archaïque. De fait, rejeter cette lutte écocidaire contre

1 Je me concentre ici sur les questions agricoles en raison de l'espace limité qui m'est imparti. Mais d'autres aspects développés dans la tribune libre *La décroissance* me semblent tout aussi contestables, comme la critique de la volonté de certains de réduire le trafic aérien. Présenter cette revendication comme « décroissante » omet que la croissance débridée des vols a été réalisée grâce à et pour l'effondrement du trafic ferroviaire (notamment des trains de nuit – qui contrairement aux avions, s'arrêtent aussi dans des villes moyennes, abandonnées par l'impérialisme au profit des seules métropoles) voulu par les capitalistes pour des raisons de classe.

les ravageurs (contre lesquels il existe d'autres moyens de lutte !) ne signifie pas forcément une chute des rendements agricoles, ni un refus de la science (hélas actuellement dominée en très large majorité par les paradigmes des entreprises capitalistes des pesticides qui la finance), bien au contraire².

Une autre question fondamentale de politique agricole consiste à interroger la fuite en avant irresponsable dans la consommation de masse d'alimentation d'origine animale, considérablement moins productive que l'alimentation végétale³, mais généralisée dans les pays impérialistes après guerre sous l'impulsion du vainqueur états-unien. Le végétarisme constitue le meilleur moyen de nourrir l'humanité sans nécessiter davantage de terres cultivables, ni maintenir les champs sous perfusion d'insecticides cancérigènes ou reprotoxiques. Cuba montre qu'une autre voie est possible : l'île socialiste n'utilise pratiquement plus de pesticides mais a su réorganiser son agriculture de façon respectueuse de l'environnement, en s'appuyant sur une recherche scientifique de niveau très important par rapport au développement général des forces productives de ce petit pays pauvre soumis à un blocus scélérat depuis des décennies.

L'abandon des pesticides fait que les abeilles s'y portent bien mieux qu'ailleurs, et le miel est d'ailleurs devenu l'un des principaux produits d'exportation !

Et ce sans pour autant se cantonner à des pratiques féodales, ni connaître

2 Voir par exemple l'ouvrage *Famine au sud, malbouffe au nord – comment le bio peut nous sauver* écrit en 2012 par l'agronome Marc Dufumier

3 Le taux de conversion très faible des protéines végétales en protéines animales induit une chute de rendement bien plus importante que celle du passage de l'agriculture conventionnelle au « bio » ! Si le caractère moderne ou scientifique d'une pratique agricole se mesure au nombre de personnes qu'on peut nourrir avec la même surface arable, l'urgence pour éviter l'archaïsme consiste à végétaliser massivement l'alimentation

la famine⁴... Ce sont les multinationales comme Monsanto qui pervertissent la science en prétendant qu'il n'y a pas d'alternatives à leurs poisons sinon la disette.

Croissance capitaliste (surtout pour les riches – à une certaine époque, les classes moyennes, voire un petit peu les classes populaires, en profi-

4 De manière plus générale, la politique de Cuba en matière de protection de la nature est remarquable (voir par exemple le chap. XI de l'œuvre de Salim Lamrani Cuba, ce que les médias ne vous diront jamais, 2009).

taient de façon limitée, en raison d'un rapport de forces bien plus favorable au monde du travail) et décroissance (que les services publics et la classe ouvrière connaissent bien !) sont deux facettes d'un même mode de production, le capitalisme, où se côtoient les gaspillages les plus effroyables, avec des conséquences environnementales très graves bien réelles (et le dire n'est pas qu'idéologie, c'est aussi un constat scientifique !).

La solution réside dans le socialisme,

qui consiste en un autre mode d'organisation de la production, collectivisé et planifié, mais celui-ci ne pourra pas se construire de façon totalement désincarnée, en oubliant les conditions matérielles concrètes de production. Et dans celles d'aujourd'hui, les questions du changement climatique, de la dégradation des sols et de la biodiversité, des pollutions diverses à grande échelle ne sauraient être négligées

Aurélien Djament.



TRIBUNE LIBRE



C'est le travail qui crée les richesses, pas les banques, ni les actionnaires...

Macron et ses amis sont en train de nous concocter une sortie de Covid19 en forme de crise économique. Pardi, nous chantent-ils par tous leurs media, il va bien falloir payer tout ça ! Tout ce qu'ils nous ont présenté comme des largesses de leur part, aides, chômage partiel, État providence, aides aux entreprises, exonérations de charges, gels des loyers, etc. Vous vous rappelez ?

« Quoiqu'il en coûte »

Le président a même dit aux français et à ses ministres, allons-y, allons-y il faut sauver notre économie !

Oui mais voilà, maintenant, il va falloir rendre l'argent nous disent-ils, sous une forme ou une autre (misère, chômage, travailler plus, gagner moins, dette éternelle laissée à nos enfants, etc.).

Mais au fait, d'où vient-il cet argent, d'où viennent-ils ces milliers de milliards injectés ? A qui les doit-on ?

Pour répondre à ces questions n'oublions pas ces deux lois essentielles de l'économie :

1. C'est le travail et uniquement le travail qui produit les richesses (marchandises, biens de consom-

mation et services...).

2. L'argent a été créé (inventé), pour permettre aux marchandises, aux biens et services, de circuler entre ceux qui les produisent et ceux qui les consomment.



Et oui, le troc avant, ce n'était pas trop pratique ! Donc, d'où est venu tout cet argent distribué si « généreusement » qui a fait pâlir tous les adeptes de la rigueur budgétaire ?

Réponse :

- Soit de la planche à billet. C'est en effet le boulot des banques centrales ou de celles des États de faire en sorte que l'argent permette la circulation des marchandises et

donc d'en créer et d'en distribuer autant que nécessaire. (je n'aborde pas ici la répartition de cet argent, ça, c'est encore une autre histoire).

Dans ce cas-là donc, il n'y a rien à rembourser, c'est juste une opération technique de régulation des flux de marchandises !!!

- Soit d'emprunts sur les marchés financiers. Alors là c'est plus ennuyeux, car ça veut dire qu'on emprunte à des multimilliardaires du monde entier qui ont accumulé tellement de richesses au fil des ans, sur le dos des travailleurs, qu'ils peuvent se substituer aux banques et prêter aux États du monde entier des sommes faramineuses, dépassant le PIB des pays parfois, mais, qu'il faudra bien sûr, leur rembourser avec intérêts pour faire grossir encore leur magot ! De quoi leur assurer des rentes pendant plusieurs dizaines d'années !!!

Dans ce cas-là je prétends qu'il n'y a rien à rembourser non plus car cela reviendrait à ce que le volé emprunte à son voleur, un comble quand même !!!

Jacques Audin



A propos de la déclaration commune DGB/ CFDT, CGT, FO, CFTC et UNSA relative au plan de relance européen

Nous (voir la liste des signataires) exprimons notre désaccord à la signature de la CGT à la déclaration commune DGB/ CFDT, CGT, FO, CFTC et UNSA à propos du plan de relance européen.

C'est sous forme d'une tribune, parue dans le journal *le Monde* le 20 mai, signée par Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT ; Cyril Chabanier, président de la CFTC ; Laurent Escure, secrétaire général de l'Unsa ; Reiner Hoffmann, président du DGB ; Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT ; Yves Veyrier, secrétaire général de FO, que se sont exprimées les organisations syndicales françaises et allemandes affiliées à la Confédération Européenne des Syndicats (CES) à propos du plan de relance européen.

Ce document que l'on retrouve commenté sur le site de la CFDT est absent de celui de la CGT (à la date du 20 juin). L'appréciation de la CFDT est sans ambiguïté quant à la portée du texte : « *Le moteur franco-allemand relancé propose une initiative destinée à remettre l'économie européenne sur les rails avec une réelle solidarité entre les pays via une dette mutualisée. Une démarche que soutient la CFDT.* »

Le texte ne brille pas par une grande originalité et surtout, il reste dans le flou total quant à l'aspect concret des choses.

On y trouve les antiennes habituelles de la novlangue du genre : « *Nous voulons un nouveau modèle économique et social pour l'Union européenne. Le plan de relance annoncé par la Commission européenne doit s'appuyer sur l'initiative franco-allemande et ne doit rien délaissier des ambitions affichées avec le « Green deal » pour une transition écologique socialement juste et un modèle économique plus juste, plus durable et qui remette l'humain au centre.* » ou encore : « *L'Union européenne doit répondre aux défis de la relance en renforçant sa dimen-*

sion sociale, repensant son modèle de production et en confortant sa place d'acteur mondial porteur d'un modèle économique plus durable. »

Ce soutien au plan Macron/Merkel exprimé dans la tribune n'est pas anodin, les signataires se moultent dans la stratégie du capital monopoliste allemand et français en déclarant : « *Dans ce cadre, l'initiative franco-allemande pour la relance européenne, présentée par le président français et la chancelière allemande le 18 mai, doit se concrétiser par la modernisation des modèles économiques européens, en plaçant la transition écologique au cœur de la nouvelle stratégie de croissance de l'Union européenne (UE). C'est une revendication de longue date du syndicalisme européen, nous ne pouvons que nous en féliciter.* ».

Cet engagement dans le sillage des gouvernements allemands et français met les organisations syndicales à la remorque de la stratégie du capital.

Pas étonnant que cette déclaration suscite des remous dans la CGT qui se traduisent par l'expression d'un désaccord de plusieurs fédérations professionnelles et territoriales.

Ce texte renvoie à la volonté d'approfondir l'Europe sociale cause commune défendue par tous les syndicats affiliés à la CES (Confédération Européenne des Syndicats, dirigée par Laurent Berger) et la CES elle-même.

Nous avons déjà largement souligné que cette « *Europe sociale* » n'est que le cache sexe de la nature même de la construction européenne depuis son origine : à savoir une construction impérialiste au service du capital monopoliste et tout particulièrement français et allemand.

Penser que l'Union Européenne peut devenir dans le monde actuel une « *Europe sociale* » est une pure illusion. L'Union Européenne est une

construction du capital pour le capital.

Affirmer le contraire, c'est consciemment intégrer les salariés à la stratégie de ce dernier. Cela s'appelle la collaboration de classe dont on connaît tous les avantages pour le patronat et les méfaits pour les salariés. D'ailleurs et, cela est symptomatique la tribune en question ne dit pas un mot sur les revendications des salariés.

Ce plan Macron/Merkel ne peut que conduire à plus d'exploitation et moins de démocratie. Il doit être combattu et dénoncé par les organisations de la CGT. En effet, sans la lutte de classe contre le capital, il est illusoire de penser que le « salut » viendra de la « solidarité » au sein du capital européen ! Lutte de classe ou collaboration de classe : il faut choisir et pour nous le choix est clairement fait !

Liste des signataires :

Andrieu Olivier CNRS Section ENS
Arrio Marie Anne CNRS Section Jussieu
Bastien Thierry CNRS Section Paris Descartes
Biquard Jean Michel CNRS section nationale retraités
Boutet Frédéric CNRS Section Rennes
Caron Lise CNRS section Nantes
Carpentier Claire CNRS section Jussieu
Courtin Françoise Inserm section Paris Descartes
Deboeuf Stéphanie CNRS section Jussieu
Djament Aurélien CNRS Section Lille
Girardin Chantal CNRS retraitée Nantes
Gligorov Vladimir CNRS section Jussieu
Gruselle Michel section Jussieu
Gruselle-Morandat Jeannine section Jussieu
Herrera Rémy CNRS Paris 1
Mercier Gilles Inserm section Villejuif Bicêtre
Pierre Michel CNRS section nationale retraités
Sanchi Luigi Alberto CNRS Paris 1
Tassan-Got Laurent section Orsay



Hors des frontières de la France

Rubrique coordonnée par Dina Bacalexi

Cette rubrique, comme la précédente, sera basée sur la lettre internationale COVID19 du SNTRS-CGT, *Fenêtre sur le monde*. Commencée aux heures les plus sombres du confinement, la série de « Fenêtres » s'est terminée avec le n°10 trois mois jour pour jour après le début du confinement.

La pandémie qui continue de faire des ravages dans le monde n'est pas seulement un défi sanitaire.

Les forces vives du monde du travail et de la société en général qui n'ont eu de cesse de lutter même quand l'humanité tout entière semblait s'être arrêtée, savent bien de quoi

COVID19 peut être le nom : prétexte de recul des droits conquis de longue date après d'âpres combats, justification d'une « crise » à l'impact très sélectif, occasion de faire naître des idées pernicieuses dans les cerveaux des adeptes des citrons pressés et des cobayes humains.

Mais la résignation n'est pas de mise, le courage et la solidarité se sont même amplifiés face au danger coronavirus.

Et puis, il y a eu le mouvement puissant qui s'est levé de l'autre côté de l'Atlantique et a essaimé en temps record autour du monde. Le souffle d'un homme noir coupé court par la violence extrême d'un genou criminel est devenu notre souffle, celui laissé en héritage par tant de souffles aimés ou inconnus vaincus par un virus ennemi des poumons. Notre

souffle est maintenant démultiplié et se dresse puissamment face au virus.

Nous voulons faire du « droit universel à la respiration » le droit révolutionnaire du « monde d'après »

qui ne se contentera pas de panser ses plaies, mais fera de la justice sociale et de la paix ses règles imprescriptibles.

Classement des informations : comme dans le BRS n°510, une série d'informations supranationales et des séries thématiques. À chaque fois, une courte explication et le numéro de la « Fenêtre » où vous trouverez l'intégralité et des liens vers la source originale.

Organisations des Nations Unies (ONU)

Les leçons de la pandémie : coopération entre science, politique et société

Le département des affaires économiques et sociales de l'ONU présente cinq leçons pour renforcer la coopération scientifique, la confiance des citoyens en la science, et la contribution de la science aux ODD (objectifs de développement durable de l'ONU), qui, comme leur nom ne l'indique pas, concernent en grande partie l'éducation.

Fenêtre n°6

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

L'assemblée générale de l'OMS, Trump et la coopération mondiale

Le tragique bilan des plus de 100.000 morts états-uniens auxquels le New York Times du 24.05 rend hommage dans sa une remplie de leurs noms n'empêche pas Trump d'attiser une nouvelle guerre froide, utilisant l'assemblée annuelle de l'OMS.

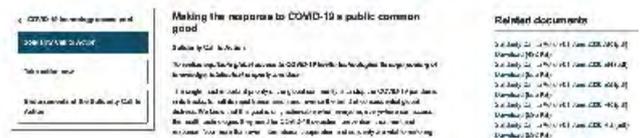
L'Assemblée, tenue virtuellement le 19 mai, a adopté une résolution malgré l'opposition des Etats-Unis. Bien que révisée pour ne pas trop heurter Big Pharma, elle réaffirme le rôle central de l'OMS dans la coopération internationale contre la COVID19. Elle décide de lancer le 29 mai une plateforme de partage des connaissances scientifiques, des données, de brevets et de la propriété intellectuelle des traitements et vaccins COVID19. Elle prévoit une enquête internationale sur la gestion de la pandémie par la Chine à ses débuts, par l'OMS et par chaque pays ensuite. La Fédération internationale des grandes entreprises du médicament (International Federation of Pharmaceutical Manufacturers and Associations - IFPMA) considère que

la mutualisation des ressources, surtout de la propriété intellectuelle (brevets) est dangereuse, car elle ne protège pas l'innovation.

La France se contente de discours creux sur le médicament « bien public mondial », et soutient « son » industrie pharmaceutique comme Sanofi, pourtant prête à se vendre à Trump, plus offrant.

Les Etats-Unis veulent cesser leur contribution financière à l'OMS, jugée « pro-Chine ».

Fenêtres n°8 et n°10



Organisation Internationale du Travail (OIT)

Les travailleurs et leurs syndicats face à la crise sociale post-COVID19

« Protection sociale pour tout le monde, ici et maintenant » est le remède, selon Catelene Passchier, présidente du Groupe des Travailleurs au sein de l'organisation internationale tripartite (États-employeurs-syndicats des travailleurs).

Fenêtre n°9

Le travail des enfants et la crise COVID19



COVID-19 AND CHILD LABOUR: A TIME OF CRISIS. A TIME TO ACT



unicef for every child

L'OIT, avec l'UNICEF, publie un rapport sur les conséquences de la pandémie concernant le travail des enfants. La crainte de revenir 20 ans en arrière est réelle.

Malgré des budgets publics sous

pression pour cause de récession post-pandémique, l'OIT demande aux gouvernements de renforcer le financement de la protection sociale et des droits des travailleurs.

Créer des emplois de qualité pour les adultes mettra fin au recours aux enfants comme « force d'appoint » pour des familles où les parents sont licenciés et tombent dans la pauvreté.

Les syndicats protègent les travailleurs et c'est souvent grâce à la vigilance syndicale que les violations des droits, y compris le travail des enfants, sont dénoncées.

Fenêtre n°10

Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF)

Dans le cadre de l'Internationale de l'éducation (IE), le CSFEF réunit les

syndicats de l'éducation aux niveaux primaire, secondaire et supérieur.

Intitulé « l'activité syndicale en temps de pandémie », son bureau a publié le 16 avril un communiqué qui fait état de l'engagement des enseignants par temps de pandémie et réaffirme la nécessité d'un combat syndical revendicatif.

Fenêtre n°5

Internationale de l'éducation (IE)

Basée sur les recommandations de l'OMS, l'IE publie un guide exigeant que les gouvernements communiquent en toute transparence sur leurs plans de réouverture des établissements scolaires ou universitaires. Un dialogue continu avec les organisations représentatives du personnel est la garantie d'une stratégie de réouverture réussie.

Fenêtre n°8



Protéger les travailleurs, faire respecter leurs droits

GRÈCE



En pleine pandémie, et en période critique pour les migrants et demandeurs d'asile, le gouvernement jette dehors, le 22 avril, 16 employés de l'Office d'asile, comme par hasard ceux arrivés dans ce service public depuis 2014 sous contrat de droit privé, les plus actifs syndicalement, jugés « inutiles et contre-productifs ».

Fenêtre n°5

La Confédération générale des travailleurs grecs ΓΣΕΕ, qui rassemble tous les syndicats du secteur privé (inter-

professionnelle) de toutes les tendances, demande l'interdiction des licenciements dans une lettre adressée le 2 juin au ministre du travail.

Fenêtre n°10

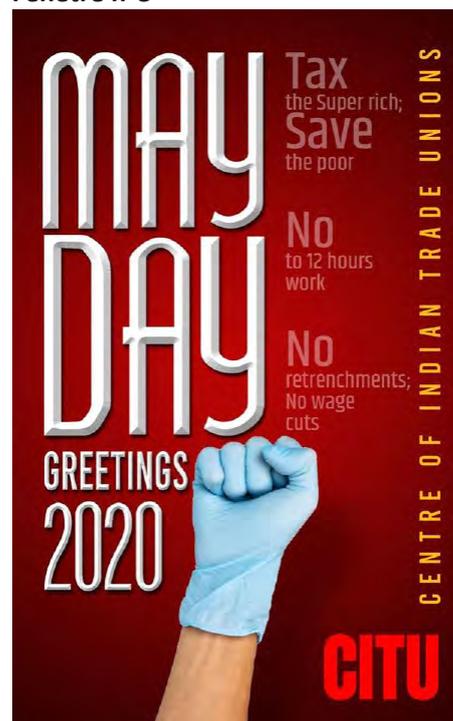
INDE



Relancer « l'économie », au prix d'un retour au 19e siècle pour les droits des travailleurs : l'État d'Uttar Pradesh, dirigé par un extrémiste hindou, a décidé début mai de suspendre 35 lois de protection des travailleurs, afin de ne pas empêcher la « relance » de l'économie. Le *Centre of Indian Trade*

Unions (CITU) dénonce « la série de réformes néolibérales agressives ».

Fenêtre n°8



ITALIE



La Confindustria, (le MEDEF italien) non contente des multiples dérogations accordées régionalement pour garder ouvertes des entreprises dont le caractère « essentiel » ne l'est que pour les profits, a poussé pour une ouverture le 27 avril au lieu du 4 mai. Un protocole d'accord entre syndicats et patronat pour la reprise a été signé après des négociations tendues de près de vingt heures. Il intègre la règle demandée par les syndicats : « suspension immédiate des activités si l'employeur n'applique pas les mesures de sécurité, et interdiction de reprendre avant de les appliquer ».

Fenêtre n°5

Interview du secrétaire général de la CGIL Maurizio Landini : « le sens des responsabilités des travailleurs a tenu le pays debout ».

Fenêtre n°6

Interview de Francesco Sinopoli, secrétaire général de la FLC-CGIL :

« la politique peut choisir de changer ce que la pandémie a mis en évidence :

toutes les carences d'une école de la méritocratie, sans contenus, une école administrée comme une entreprise ».

Fenêtre n°8

L'organisme d'indemnisation des accidents du travail Inail (*Istituto Nazionale per l'assicurazione contro gli infortuni sul lavoro*) a publié un bilan des contagions et des accidents du travail dus à la COVID19.

Une comparaison entre les semaines du 21 avril au 4 mai, quand toutes les entreprises n'étaient pas encore autorisées à rouvrir, et celles du 5 au 15 mai, où la décision de tout rouvrir était prise montre une hausse des morts de 42%.

Cela résulterait de la négligence des employeurs qui n'ont pas pris les mesures de protection nécessaires.

Fenêtre n°8

ÉTATS-UNIS



Le mouvement syndical Fight for 15 pétitionne pour que le Congrès décide des mesures de protection et de sécurité économique pour tous les travailleurs notamment du secteur de l'alimentation qui sont sur le front pour nourrir la population, mais que les employeurs exploitent en réduisant leurs revenus.

Fenêtre n°6

Quand les entreprises licencient, l'indemnisation chômage est un parcours du combattant. Témoignage de Nadine Josephs qui était, pendant plus de trois ans, employée par l'agence fédérale Equal Employment Opportunity Commission, sans appartenir au personnel de cette agence, car « prêtée » par un bureau de portage salarial.

Fenêtre n°8

KURDISTAN IRAKIEN



Payez les salaires des enseignants ! « Nous arrivons au mois de juin et n'avons reçu que trois mois de salaire pour cette année », dit le président du syndicat des enseignants.

Fenêtre n°8

MEXIQUE



L'économie mexicaine était déjà en

récession avant la COVID19. La récession s'accroîtra.

Sous prétexte que, si le Mexique ferme les usines des firmes états-uniennes, elles vont déménager définitivement et mettre tout le monde au chômage, les usines qui produisent des biens « essentiels » sont restées ouvertes ou ont rouvert leur portes malgré les mesures gouvernementales de distanciation sociale. « Essentiels » pour qui ?

Pour les États-Unis, car ces produits ne sont pas destinés au marché mexicain.

Fenêtre n°6

NOUVELLE-ZÉLANDE



Le mardi 28 avril, un demi-million de travailleurs devait reprendre leur poste. Anticipant la situation, le New Zealand Council of Trade Unions (CTU) avait envoyé à tous, le 24 avril, une check-list détaillée et pédagogique de 10 points à vérifier avant le retour.

Fenêtre n°6



La TEU (Tertiary Education Union), notre syndicat partenaire à l'IE, dénonce les décisions de certains « employeurs » (c'est-à-dire universités, qui emploient directement leur personnel) à tirer profit de la crise économique provoquée par la COVID19 pour procéder à des coupes salariales.

Fenêtre n°8

La Première ministre Jacinda Ardern lance la réflexion sur la réduction du temps de travail : une semaine de 4 jours.

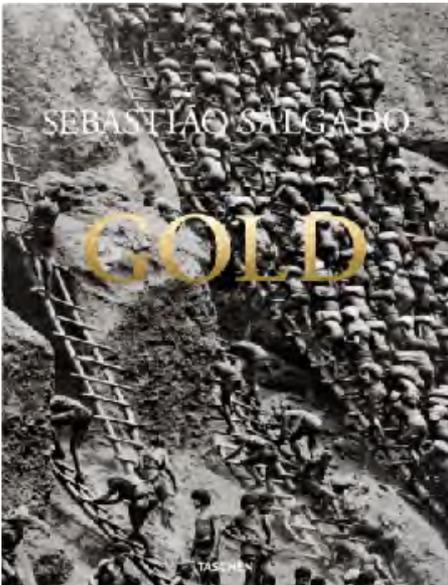
Fenêtre n°8

Protéger les populations

BRÉSIL



Sebastiao Salgado qui a beaucoup photographié les peuples de l'Amazonie brésilienne, est visé par le Bolsonaro, car il a lancé un appel pour protéger de la contagion du COVID19 les communautés autochtones. Cette contagion pourrait venir de l'extérieur : activité extractive, coupe d'arbres, éleveurs de bétail et prêcheurs évangéliques qui diffusent de fausses nouvelles.



Salgado s'est attiré les foudres de la FUNAI (la Fondation nationale de l'Indien), organisme gouvernemental affidé à Bolsonaro qui soutient toutes

les activités menaçant la santé de ces peuples.

Fenêtre n°7

Les criminels profitent du coronavirus pour détruire les forêts. Le ministre brésilien de l'environnement, qui soutient la politique bolsonavirienne, a déclaré que la pandémie est « une opportunité pour réduire les restrictions pendant que l'attention est focalisée ailleurs ». On peut donc continuer impunément « le développement économique » (lire : la destruction de la forêt amazonienne).

L'association qui représente les personnels du ministère considère que ces déclarations sont « une preuve concrète d'opportunisme criminel ». Les peuples de l'Amazonie sont toujours menacés de contagion à cause des activités illégales.

Fenêtre n°10

ÉTATS-UNIS



Inégalités « raciales » et COVID19 ? Non, inégalités sociales ! Les Latins ont-ils des particularités qui font d'eux des victimes de prédilection pour la COVID19 ?

Fenêtre n°7

« Restez chez vous, protégez des vies » : comment faire, quand les expulsions recommencent ? Absence d'état social et de politique du loge-

ment : les locataires vont payer très cher la crise économique et la perte de leur emploi pour cause de COVID19.

Fenêtre n°9



« Quelle Inde émergera après la fin du confinement » ?

L'écrivaine et défenseuse des droits humains Arundhati Roy, farouche opposante des lois racistes et islamophobes du gouvernement nationaliste Modi et de ses alliés les extrémistes hindous, s'inquiète du visage qu'aura son pays après la dévastation humaine qui n'est pas seulement due à la pandémie, mais aussi à la souffrance des millions de travailleurs qui ont perdu leur emploi et sont livrés à eux-mêmes.

Fenêtre n°8

Vanuatu

Ce petit état du Pacifique proche de la Nouvelle-Calédonie et composé de plusieurs îles a été frappé par la COVID19 et par Harold, cyclone de catégorie 5, le plus puissant depuis 2015. L'engagement du Syndicat des enseignants de Vanuatu a permis de soulager la population, à commencer par les personnels de l'éducation, les élèves et les familles. Le syndicat a même loué un bateau pour parcourir les îles et distribuer de l'aide.

Fenêtre n°7

Les femmes

AFGHANISTAN



Une femme afghane pas tellement intimidée par la COVID19 parle d'un « virus qui se nomme faim ».

La pandémie aura des conséquences sur les premiers pas timides pour l'égalité femmes-hommes : l'Afghanistan devait faire de 2020 une année exceptionnelle, mais c'est en réalité une année de retour en arrière.

Fenêtre n°10

ÉTATS-UNIS



La COVID19 a créé une situation alarmante pour les victimes des violences domestiques. Non seulement l'ambiance anxieuse a augmenté les tensions, mais surtout la peur de la contagion, et les mesures prises pour la juguler, ont privé les victimes des lieux où elles pouvaient se réfugier. Plusieurs refuges ont décidé par précaution de ne plus accepter de nouvelles personnes, d'autres ont carrément fermé et dispersé leurs résidentes dans des chambres d'hôtel ou autres lieux où elles pouvaient s'isoler.

Fenêtre n°8



Féminicides en hausse pendant le confinement : les manifestants demandent justice. Dernier en date, le meurtre d'une étudiante en micro-

biologie de l'Université de Benin City (UNIBEN), tuée après avoir été violée dans l'enceinte de l'église Redeemed Church où elle se rendait tous les jours pour pouvoir étudier, car les universités et leurs bibliothèques sont fermées.

Fenêtre n°10



Défendre et protéger les migrants et réfugiés

ÉTATS-UNIS



Ingénieurs indiens, consultants britanniques, architectes iraniens etc. : comme des millions de travailleurs, ils ont perdu leur emploi à cause du COVID19. Mais comme ils n'ont qu'un visa de travail, ils n'ont pas droit au chômage. Trump qui veut « l'Amérique d'abord » et les étrangers dehors, exige que les étrangers licenciés par les entreprises pour cause de baisse d'activité due à la pandémie trouvent tout de suite un nouvel emploi ou rentrent chez eux.

Fenêtre n°7

La dernière indignité de la ministre de l'éducation : elle veut exclure des aides post-COVID19 accordées aux étudiants ceux qui n'ont pas la nationalité, ou pas de papiers en règle, ou qui sont « sans-papiers de fait », venus au pays quand ils étaient enfants.

Fenêtre n°10

GRÈCE



Le projet gouvernemental (largement insuffisant, mais considéré comme un frémissement de changement de politique) d'exfiltrer des camps les migrants les plus vulnérables pour les reloger et éviter la propagation du COVID19 avait été annoncé pour le 20 avril, lendemain de la Pâques grecque. Mais le gouvernement n'est plus illuminé par l'esprit de Pâques : début mai, rien encore n'a été fait, et le fameux projet est reporté.

Fenêtre n°7

ITALIE



Luca Casarini, chef de mission de l'ONG italienne Mediterranea Saving Humans fustige la situation intenable créée en Méditerranée suite à la suspension des sauvetages soi-disant pour cause de COVID19, et les « rapatriements » en Libye des migrants « pêchés » en mer : « Les migrants sont légaux le temps de la récolte des tomates ».



Le 14 mai, un accord a enfin été trouvé pour régulariser ces migrants, ainsi que tous les autres travailleurs « illégaux » (qui travaillent au noir) du sud de l'Italie.

Fenêtre n°7

Il faut aller plus loin que la saison des récoltes pour permettre aux migrants d'avoir des projets de vie sur le long terme, en finir avec la honte et les ghettos, et faire appliquer la loi à toutes les catégories de migrants qui travaillent dans l'agriculture et l'alimentation.

Fenêtre n°8

EMERGENZA CORONAVIRUS



**LETTERA-APPELLO ALLE ISTITUZIONI
PER LA TUTELA DEI MIGRANTI NEI GHETTI**

La recherche et ses travailleurs méritent soutien et financement

ARGENTINE



Recherche publique durement frappée par la pandémie, mais toujours debout et engagée à la combattre.

Fenêtre n°9

AUSTRALIE



La *National Tertiary Education Union* (NTEU, notre partenaire à l'IE) demande un plan national de sauvetage pour l'ESR, et la garantie pour les emplois.

Fenêtre n°6



La NTEU s'inquiète des milliards qui manquent au budget des universités, exclues du fonds d'aide permettant de faire face à la crise due à la COVID19. Le syndicat exige un plan pour éviter l'hécatombe des licenciements : près de 30.000 emplois en jeu ! Une journée nationale d'action pour sauver l'emploi dans l'ESR a été organisée le 21 mai.

La NTEU s'active en négociant un plan d'urgence permettant dans l'immédiat de sauver 12.000 postes. Annoncé le 13 mai, il devait être appliqué sans délai.

Fenêtre n°7

Honte aux universités qui refusent de signer le plan de relance proposé par la NTEU ! Elles veulent avoir les mains libres pour licencier. Alison Barnes, la présidente de la NTEU, révèle que les universités qui ont refusé l'inspection de leurs finances durant la crise sont les premières à annoncer des restructurations.

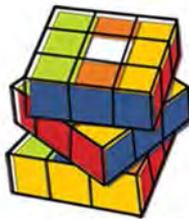
Fenêtre n°9

ITALIE



Les précaires de l'ESR écrivent à leur ministre : « le décret relance ne suffit pas, c'est toute l'université qui doit changer ».

Fenêtre n°9



UniCOVID2020
La ricerca nella pandemia

GRÈCE



« La recherche est un investissement, non un luxe pour la Grèce !!!

Soutenir la recherche c'est soutenir la société » : l'Union des chercheurs grecs, notre syndicat partenaire, veut éviter qu'on dise que la recherche est accessoire quand tant de travailleurs seront au chômage et tant d'entreprises en faillite.

Fenêtre n°7

NOUVELLE-ZÉLANDE



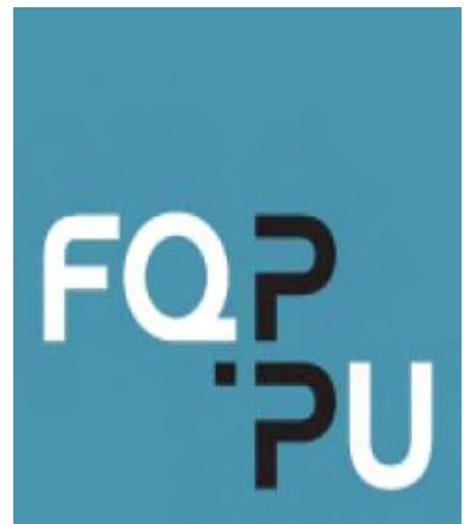
« Le massacre des précaires à l'Université Massey nous concerne tous » : la TEU dénonce la décision de l'Université de supprimer toute dépense consacrée aux précaires pour le reste de l'année 2020 dans la faculté des sciences.

Fenêtre n°9

QUÉBEC



La FQPPU (Fédération québécoise de professeurs et professeurs d'université), notre syndicat partenaire à l'IE, a adressé une lettre au ministre de l'éducation et de l'ESR le 15 avril : il faut un financement public pérenne de l'ESR « prospectivement ».



Dans un contexte où la pandémie aura des conséquences lourdes sur l'économie, l'ESR doit absolument faire partie des priorités.

Fenêtre n°5

SÉNÉGAL



Le SUDES (Syndicat unitaire et démocratique des enseignants du Sénégal), notre partenaire à l'IE et à la FMST, exprime son total soutien au professeur Moussa Seydi, victime d'attaques de la part du ministère de la santé et de l'action sociale pour avoir dit la vérité au sujet de la salle de réanimation de l'hôpital de Ziguinchor qui n'est pas aux normes. Un universitaire médecin hospitalier ne reçoit pas d'ordres du ministère.

La seule autorité à laquelle il a des comptes à rendre est le recteur de son université.

Fenêtre n°5

ROYAUME-UNI

#FundTheFuture : notre syndicat



partenaire University College Union (UCU) a lancé le 12 juin sa campagne pour « financer l'avenir » de l'ESR post-pandémique.

Fenêtre n°10

Rouvrir l'éducation ?

ALLEMAGNE



Réouverture des écoles par temps de pandémie : dans quelles conditions ? Marlis Tepe, la secrétaire générale de la GEW (*Gewerkschaft Erziehung und Wissenschaft*), notre syndicat partenaire à l'IE, a donné une interview à ce propos le 23 avril.

Lettre ouverte de la GEW de Hesse : « Monsieur le ministre, nous faisons notre travail, faites enfin le vôtre ! ». Le syndicat évalue le haut risque de contagion dû au relâchement des mesures restrictives : la responsabilité des autorités qui ont décidé la réouverture est grande.

Fenêtre n°6

Les écoles ne rouvriront pas avant septembre : c'est l'occasion de réinvestir dans l'éducation !

Fenêtre n°6

Manifeste pour une éducation inclusive de la FLC-CGIL, notre fédération partenaire à l'IE.

Fenêtre n°8

La didattica a distanza, strumento d'emergenza, non può sostituire il rapporto educativo

Per rivendicare il valore della didattica. La voce di pedagogisti, psicologi, docimologi, filosofi e soprattutto degli insegnanti in una fase straordinaria per il mondo dell'educazione.

Il Manifesto firmato verrà consegnato al Ministro dell'Istruzione auspicando una rinnovata attenzione all'insostituibile rapporto educativo realizzato a scuola.

ÉTATS-UNIS



Les universités seront-elles numériques à la rentrée de septembre ? La California State University, la plus grande université publique du pays, craint une seconde vague de COVID19 à la rentrée et envisage de se transformer en université entièrement virtuelle.

Fenêtre n°7

JAPON



Ouvrons-les et puis refermons-les, et tant pis pour les élèves, les enseignants, les familles : telle semble être la stratégie du premier ministre japonais, le très libéral Shinzo Abe. Les établissements scolaires ont été fermés le 2 mars. L'épidémie a durement

ITALIE



L'intersyndicale (CGIL, CISL, UIL, SNALS et GILDA) a fait grève le 8 juin pour obtenir un plan global qui garantisse toutes les conditions de sécurité et un enseignement de qualité à la rentrée. « Sans financement et sans enseignants en septembre, on ne repart nulle part », disent les participants aux mobilisations.

Fenêtre n°10

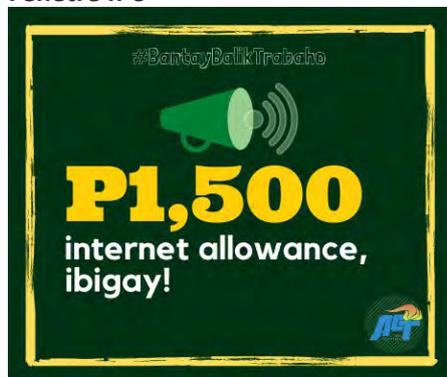
frappé le pays. Malgré les alertes, plusieurs écoles ont rouvert le 6 avril. Sur l'île de Hokkaido, les écoles ont été fermées 3 semaines, elles ont rouvert ensuite, et refermé 15 jours plus tard.
Fenêtre n°5



Réouverture de l'éducation le 1er juin, mais les personnels toujours en grand danger, selon le Syndicat national des enseignants du Niger.
Fenêtre n°10



Exigeons des règles strictes et uniformes pour la réouverture des universités ! L'Alliance of Concerned Teachers (ACT), notre syndicat partenaire à l'IE, se heurte à des instructions contradictoires du gouvernement sur la réouverture des universités publiques, qui mettent les personnels et les étudiants en danger, créent la confusion et le stress.
Fenêtre n°9



Université de Birmingham (UoB) : une rentrée rétrécie pour cause de COVID19. L'université prévoit des diplômés en ligne, « obligée de réduire le nombre d'étudiants et de personnels » pour des raisons sanitaires.



« Moins de modules de cours » et « Moins de postes » car les embauches seront gelées. Mais pas de réduction des frais de scolarité demandés aux étudiants...
Fenêtre n°9

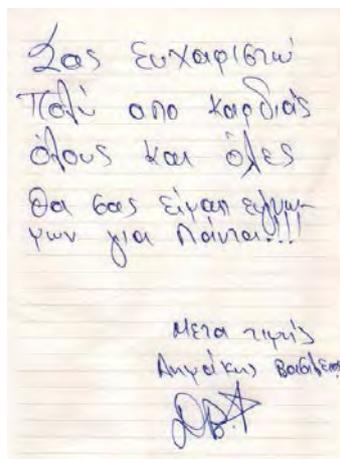
Étudier par temps de COVID19



L'université en prison est un combat. Le détenu Vassilis Dimakis a réussi en 2017 l'examen d'entrée et intégré (par enseignement à distance) le département de Science politique et administration publique de l'Université d'Athènes. Mais il a osé protester pour obtenir des mesures de protection contre le COVID19 à sa prison. Il a été « exfiltré » et envoyé dans une prison en province, où il ne pouvait pas étudier.

Suite à une mobilisation de ses condisciples, de ses enseignants et

des citoyens, il retourne dans sa prison le 30 avril. Mais il est toujours « puni » et mis en isolement, sans pouvoir continuer ses études, même s'il n'est pas positif COVID19.



Il fait une grève de la faim. La mobilisation pour le soutenir continue. Il réussit enfin à réintégrer sa cellule et ses études.

Fenêtres n°6, 7 et 9

Ne suivez pas la retransmission en direct des cours !

Le conseil général d'ΑΔΕΔΥ (l'Union des fédérations des fonctionnaires, l'équivalent de l'UFSE) a appelé à soutenir les fédérations des enseignants et les parents qui s'opposent à la retransmission en direct, par des caméras placées dans les classes, des cours.

Fenêtres n°7 et 8



« Chaque maison une école » : campagne syndicale pour l'éducation sous confinement.

Fenêtre n°7

Les luttes ne sont pas confinées

Premier mai : différent, mais toujours aussi combatif

Message de David Edwards, secrétaire général de l'IE, à l'occasion du Premier mai.

La Fédération Générale du travail de Belgique (FGTB) a créé « la place de la solidarité » virtuelle.

Espagne : les CC.OO placent la journée sous le signe des services publics et de la fin de la précarité.

États-Unis : grève et revendications des milliers de travailleurs ayant perdu leur emploi.



Grèce : commémoration de l'exécution par l'occupant nazi, en 1944, de 200 résistants sur le champ de tir de Kaisariani, banlieue « rouge » d'Athènes et foyer de la résistance. Plusieurs syndicats de secteurs professionnels ou de régions ont organisé des mobilisations tout en respectant

les règles de distanciation sociale. Italie : les manifestations (virtuelles) ont mis l'accent sur le travail féminin. **Fenêtre n°6**



Malgré le confinement, les mobilisations continuent. Équateur, Chili, Bolivie : les législations censées « protéger l'emploi » font porter aux travailleurs le poids de la crise économique post-COVID19. **Fenêtre n°10**



La COVID19 ferait presque oublier la contestation sociale de grande ampleur qui avait commencé en octobre 2019. Le 27 mars, en plus du confinement, un couvre-feu a été déclaré de 19h à 5h du matin.

Mais les Libanais ont recommencé à manifester et... à se faire arrêter pour non-respect du confinement : « la pauvreté frappe à nos portes, la faim menace nos enfants ». **Fenêtre n°5**

I can't breathe !



I CAN'T BREATHE

Justice pour George Floyd : pour en finir avec la violence et les discriminations ! Arrêtez de financer la police, financez les services publics d'éducation et de santé ! Sortez les policiers des écoles, les élèves et les parents ne veulent plus les voir !

À Minneapolis, les syndicats des transports publics refusent de transporter des policiers ou des prisonniers.

« Deux crises convulsent une nation : la pandémie et la violence policière ».

Fenêtre n°9

Un puissant mouvement se lève, mais la police le réprime avec violence, et on a évité in extremis que Trump envoie l'armée contre les manifestants. Demander justice pour George Floyd est considéré par Trump et ses semblables comme un acte de terrorisme, de sédition, anti-patriotique. La matraque remplace l'état social inexistant.



Minneapolis vote la fin du contrat d'association entre la police et ses écoles publiques.

Minneapolis vote le démantèlement de sa police et une refonte totale du système de sécurité. La police « est irréformable et doit être dissoute ».

Les travailleurs de la santé rejoignent

les manifestants contre le racisme. #ShutDownAcademia : des sociétés savantes états-uniennes ont appelé à « la grève pour les vies noires » le 10 juin.

STEM and academia are not immune to anti-Black racism.

Let's press pause for one day. Let's give Black colleagues space to rest.

For the rest of us, it's time to step up.

#ShutDownSTEM #ShutDownAcademia

La Fédération des enseignants de Minneapolis, membre de l'AFT (American Federation of Teachers) et de la NEA (National Education Association), tous deux affiliées à l'IE, joint les mobilisations qui, à travers le pays, scandent « pas de justice, pas de paix ».

Fenêtre n°10

Le « jour d'après » vu par nos partenaires

Quatre interviews de trois pays différents décrivent la vie sous COVID19 et nous font partager des réflexions sur le « jour d'après ».

SÉNÉGAL



Oumar Dia, secrétaire général pour l'ESR du SUDES, Fenêtre n°6

« J'espère à très bientôt le jour d'après, celui où le monde sera enfin débarrassé de ce fléau du Covid19. Même si l'humanité ne s'est pas toujours singularisée par une grande propension à tirer les véritables leçons des grandes crises, je veux espérer que cette fois-ci la situation sera différente et qu'on ne continuera pas à vivre avec les recettes du vieux monde. Le modèle dominant, rabaisant les humains et la nature au rang de simples moyens et le profit au rang de fin en soi, ne devrait pas survivre au jour d'après. Je pense que c'est seulement à cette condition qu'il sera possible de fonder d'authentiques solidarités entre les humains ; des solidarités fondamentalement différentes de celles qui n'en sont que de nom et dont Emmanuel Macron s'est fait récemment le porte-étendard ».



Mouhamadou El Hady Ba, membre du BN du SUDES, Fenêtre n°7

« J'aimerais que l'on repense la solidarité, que l'on prenne conscience de notre interdépendance réciproque et que l'on corrige les inégalités. Il faut que les hauts revenus et les multinationales paient suffisamment d'impôts et que la solidarité nationale soit renforcée.

Plus spécifiquement, concernant le Sénégal, j'espère qu'on retirera de cette crise une conscience aiguë de ce que nous sommes. Nous sommes certes un pays pauvre mais nous avons tout ce qu'il faut pour gérer une crise sanitaire de cette envergure. Nous avons également toutes les ressources pour penser le développement que nous voulons et le construire. Cela demande un changement de mentalité, l'abandon des distractions qu'elles soient religieuses ou non pour se focaliser sur un projet de société endogène et réaliste ».

PORTUGAL



Frederico Carvalho, Mário Diniz, et Teresa Pinheiro de l'OTC (Organização dos trabalhadores científicos), Fenêtre n°9

[Le futur] vaccin doit être d'accès universel non soumis aux règles du marché, ni propriété d'une quelconque multinationale de l'univers Big Pharma. Il doit être un bien commun de l'humanité.

On assiste à des signes d'aggravation de tensions entre puissances. Cet état de choses peut rendre les relations internationales entre certains pays plus compliquées avec des conséquences dont l'ampleur et la nature sont difficiles à estimer.

La question la plus difficile et, en même temps, douloureuse, est celle de comment surmonter la crise sociale et économique dévastatrice qui atteint déjà notre pays et le monde dans son ensemble. Il y en a qui parlent de la nécessité d'un nouveau « contrat social » comme le seul instrument capable de réduire les inégalités du monde actuel, qui ne sont pas d'aujourd'hui mais que la crise pandémique a aggravées.

La pandémie a aussi révélé deux questions importantes : le rôle de la science et des travailleurs scientifiques dans des situations critiques, et aussi le manque de ressources,

humaines, matérielles et financières, dont souffre le système public de science et technologie. Ces deux aspects doivent constituer une motivation puissante au développement des actions revendicatives des travailleurs scientifiques. Nous devons en même temps chercher à gagner l'appui de nos concitoyens à ces causes qui sont entièrement justes et utiles à la société dans son ensemble.

GRÈCE



Maria Kefalopoulou, docteure en psychologie sociale, Fenêtre n°10

« J'espère que le monde à venir sera plus humain, plus naturel et plus sage.

Pour la Grèce, un des enjeux principaux sera si elle réussira à développer sa production primaire, mettant moins l'accent sur le tertiaire, services et tourisme, et focalisant sur la production des biens en quantité suffisante (agriculture, élevage et industrie) et la création d'emplois nouveaux.

Le deuxième enjeu est le développement du numérique qui doit s'accompagner d'un respect de la démocratie, de la vie privée et des droits humains, et d'une réflexion sur son impact écologique.

Enfin, le troisième enjeu concerne les relations interpersonnelles, familles, amicales : plus de vérité, de camaraderie et en général un plus grand rapprochement, une égalité et une compréhension mutuelle qui pourra seulement résulter d'un dialogue continu et sincère. Plus d'humanité, moins de concurrence.



Dina Bacalexi



les 9, 10, 11, 12 Mars 2021



SÈTE

